

*Pour lire et traiter ces fichiers volumineux, il est recommandé d'utiliser un gestionnaire de bases de données ou un logiciel statistique.*

## Présentation

Chaque enregistrement du fichier correspond à un individu décrit selon ses caractéristiques sociodémographiques, celles du ménage auquel il appartient, ainsi que les principales caractéristiques de sa résidence principale. Sont pris en compte, tous les individus recensés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (Dom).

La région du lieu de résidence de chaque individu est le niveau géographique fourni systématiquement dans ce fichier. Le département et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du lieu de résidence sont précisés pour les individus qui résident dans des départements ou EPCI d'au moins 700 000 habitants. Ce seuil de 700 000 habitants permet de diffuser les données à un niveau détaillé dans le respect de la confidentialité.

Ce fichier ne comporte pas de données précises sur le lieu de travail, d'études ou de résidence antérieure, seuls des indicateurs très simplifiés sont fournis. D'autres fichiers conçus spécialement pour mieux appréhender les mobilités professionnelles, les mobilités scolaires ou les migrations résidentielles sont disponibles.

Les autres variables sont disponibles au niveau le plus détaillé.

La liste des variables, avec les codes et libellés de leurs modalités, figurant dans le fichier est présentée en fin de document. Certaines variables sont spécifiques soit à la France métropolitaine, soit aux Dom. Cette mention figure dans le libellé des variables.

La première ligne du fichier décrit l'ordre de lecture des variables. Les informations relatives à chaque variable sont séparées par le caractère ' ; '.

Les données sont issues de l'exploitation complémentaire du recensement (cf. rubrique Source). Elles sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2009. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la documentation géographique de la rubrique "Définitions et géographie" du menu "Documentation".

Pour des raisons pratiques, le fichier national INDREG a été partitionné en cinq :

- INDREGZA (ZEAT 1) comprend la région 11 - Île-de-France ;
- INDREGZB (ZEAT 2 et 3) comprend les régions suivantes : 21 - Champagne-Ardenne ; 22 - Picardie ; 23 - Haute-Normandie ; 24 - Centre ; 25 - Basse-Normandie ; 26 - Bourgogne ; 31 - Nord-Pas-de-Calais ;
- INDREGZC (ZEAT 4 et 5) comprend les régions suivantes : 41 - Lorraine ; 42 - Alsace ; 43 - Franche-Comté ; 52 - Pays de la Loire ; 53 - Bretagne ; 54 - Poitou-Charentes ;
- INDREGZD (ZEAT 7 et 8) comprend les régions suivantes : 72 - Aquitaine ; 73 - Midi-Pyrénées ; 74 - Limousin ; 82 - Rhône-Alpes ; 83 - Auvergne ;
- INDREGZE (ZEAT 9 + DOM) comprend les régions suivantes : 91 - Languedoc-Roussillon ; 93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur ; 94 - Corse ; 01 - Guadeloupe ; 02 - Martinique ; 03 - Guyane ; 04 - La Réunion.

## Définitions

### Âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.

Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.

#### Remarque(s)

*Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.*

*En revanche, pour assurer la comparabilité des données du recensement de la population de 1999 et du recensement de 2007, les âges présentés dans les chiffres clés sont exprimés en années révolues pour les deux recensements.*

### Ancienneté d'emménagement

L'ancienneté est calculée à partir de l'année d'emménagement dans le logement. Pour les individus enquêtés en 2005 ayant déclaré avoir emménagé en 2005 l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2004 l'ancienneté d'emménagement est de 1 an, ...

Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, l'année d'emménagement correspond à son année de naissance.

### **Aspect du bâti (Dom)**

L'aspect du bâti est une information spécifique aux départements d'outre-mer (Dom). Il permet de répartir les logements selon les modalités suivantes :

- habitations de fortune ;
- cases traditionnelles ;
- maisons ou immeubles en bois ;
- maisons ou immeubles en dur.

### **Catégorie de logement**

Les logements sont répartis en quatre catégories :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages ;
- les logements occasionnels : logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille) ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques ;
- les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants :
  - . proposé à la vente, à la location,
  - . déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
  - . en attente de règlement de succession,
  - . conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
  - . gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, ...).

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

### **Catégorie socioprofessionnelle**

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la CSP (nomenclature de catégories socioprofessionnelles). Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

La version utilisée (PCS-2003) est en vigueur depuis le 1er janvier 2003. Elle a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Aux niveaux regroupés en 8, 24 et 42 postes de la catégorie socioprofessionnelle (CS), les évolutions par rapport à 1999 n'en sont pas sensiblement affectées.

#### *Remarque(s)*

*Pour les agriculteurs, il convient de regrouper les effectifs des CS 11, 12 et 13 correspondant aux agriculteurs, respectivement sur petite, moyenne ou grande exploitation. La distinction entre les trois catégories socioprofessionnelles détaillées nécessiterait la connaissance de la superficie de l'exploitation, information qui n'est plus disponible au recensement de la population. À l'avenir, les trois postes seront regroupés en CS 10 : Agriculteurs exploitants.*

*De plus, depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur catégorie socioprofessionnelle.*

### **Communauté**

Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction. Les catégories de communautés sont les suivantes :

- les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés ;
- les communautés religieuses ;
- les casernes, quartiers, bases ou camps militaires ou assimilés ;
- les établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement ;
- les établissements pénitentiaires ;
- les établissements sociaux de court séjour ;
- les autres communautés.

#### *Remarque(s)*

*Désormais, avec la nouvelle méthode de recensement, les élèves majeurs vivant en internat, ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille, font partie de la population des communautés, car ils ne sont plus rattachés au ménage de leur famille comme lors des précédents recensements de la population. Ils faisaient partie de la population des ménages lors des recensements précédents. Les caractéristiques de la population vivant en communauté et de la population des ménages peuvent être affectées par ce changement, en particulier pour certains territoires. Ainsi, si l'internat ou la caserne n'est pas situé dans la même commune que la résidence de la famille, ces personnes sont comptées à un endroit différent de celui où elles auraient été comptées lors des recensements précédents : elles sont*

désormais comptées au lieu où est situé l'internat ou la caserne, alors qu'elles étaient comptées auparavant au lieu de leur résidence familiale. Pour certains territoires, notamment les communes sièges d'un établissement d'enseignement avec internat ou d'une structure militaire dont les effectifs sont importants au regard de la population de la commune, la qualité des comparaisons dans le temps peut en être affectée de façon significative.

### **Conditions d'emploi**

Les conditions d'emploi des personnes actives ayant un emploi sont présentées selon le statut de ces personnes. Elles correspondent, pour les salariés, au type de contrat ou d'emploi. Au sein des salariés, on distingue :

- les apprentis sous contrat ;
- les personnes placées par une agence d'intérim ;
- les emplois aidés (contrat emploi solidarité, emploi jeune, contrat initiative emploi, contrat de qualification, ...) ;
- les stagiaires rémunérés (stage d'insertion et de formation à l'emploi, ...) ;
- les contrats à durée déterminée (y compris contrat court, saisonnier, ...) ;
- les titulaires de la fonction Publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et les contrats (ou emplois) à durée indéterminée.

Au sein des non-salariés, on distingue les indépendants, les employeurs et les aides familiaux.

#### *Remarque(s)*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant la situation professionnelle a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial (salarié ou non)" mais une question générique, sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunérées, a été ajoutée. Cela peut contribuer à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.*

*D'autre part, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur condition d'emploi.*

### **Couple au sein d'un ménage**

Au sein d'un ménage, un couple est composé de deux personnes de sexe différent, âgées de 15 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et, sauf exception, déclarent être mariés ou vivre en couple. Au sens du recensement, les couples sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non. Au sein d'un ménage, un couple, avec ou sans enfant, constitue une famille.

#### *Remarque(s)*

*Depuis 2004, la question "Vivez-vous en couple ?" a été introduite afin de mieux cerner les couples de fait. La détermination des couples au sein d'un ménage s'appuie sur la réponse à cette question et sur l'état matrimonial déclaré mais fait intervenir également d'autres critères, notamment les personnes doivent être de sexe différent et partager la même résidence principale.*

### **Desserte par un ascenseur**

L'information est recueillie au niveau du logement, qu'il soit dans un immeuble collectif ou non. Un logement situé dans un immeuble collectif disposant d'un ascenseur peut donc avoir été déclaré non desservi par cet ascenseur (cas des logements situés au rez-de-chaussée ou à l'entresol). À l'opposé, un logement individuel peut disposer d'un ascenseur privatif.

#### *Remarque(s)*

*Ce changement peut expliquer en partie les évolutions depuis 1999.*

### **Diplôme**

Les résultats du recensement font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les catégories de diplôme utilisées sont les suivantes :

- aucun diplôme :
  - . pas de scolarité,
  - . scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège,
  - . scolarité au-delà du collège ;
- certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ;
- CAP, BEP :
  - . CAP, brevet de compagnon,
  - . BEP ;
- baccalauréat, brevet professionnel :
  - . baccalauréat général, brevet supérieur,
  - . baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, brevet d'enseignement agricole (BEA), brevet d'enseignement commercial (BEC), brevet d'enseignement industriel (BEI), brevet d'enseignement hôtelier (BEH), capacité en droit ;
- diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) ;
- diplôme de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat...

### **Emplacement réservé de stationnement**

Cet emplacement réservé de stationnement (garage, box ou place de parking) est destiné à un usage personnel du ménage.

### **Équipement en deux roues à moteur (Dom)**

Il s'agit de l'ensemble des deux roues à moteur à la disposition des habitants du logement, à l'exception de ceux à usage uniquement professionnel.

*Remarque(s)*

*En 1999, cette exclusion n'était pas précisée*

### **État matrimonial légal**

L'état matrimonial légal désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. Dans les enquêtes de recensement, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un Pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

*Remarque(s)*

*Les personnes de moins de 14 ans sont considérées comme célibataires.*

### **Famille**

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple (formé de deux personnes de sexe différent, mariées ou non), avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage (voir définition de l'enfant d'une famille).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. Au sein d'un ménage, un individu peut soit appartenir à une seule famille, soit n'appartenir à aucune famille.

### **Immigré**

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

### **Lieu de résidence 5 ans auparavant**

Il s'agit, pour les personnes âgées de 5 ans ou plus au 1er janvier, du lieu de résidence 5 ans avant l'enquête de recensement. Peuvent notamment être distinguées, parmi les personnes âgées de 5 ans ou plus au 1er janvier, celles qui habitaient :

- dans le même logement ;
- dans un autre logement de la même commune ;
- dans une autre commune.

Par convention, on considère que les personnes sans-abri, les marinières, les personnes vivant en habitation mobile et les personnes détenues avaient pour lieu de résidence 5 ans auparavant un autre logement de la commune au sein de laquelle elles sont comptabilisées.

*Remarque(s)*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, les enfants de moins de cinq ans ne sont pas inclus dans la population susceptible d'avoir migré car ils n'étaient pas nés à la date de référence prise en compte pour la détermination du lieu de résidence antérieure. Dans les recensements précédents, on leur affectait, selon les cas, le lieu de résidence antérieure de la mère de famille, du père de famille ou de la personne de référence du ménage.*

### **Lieu de travail**

Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Cette zone géographique peut détailler les zonages administratifs standards ou décrire les territoires en géographie urbaine (rural/urbain). Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulant" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

### **Lieu d'études**

Le lieu d'études correspond à la localisation de l'établissement d'enseignement où est inscrite une personne en cours de scolarité. Pour synthétiser l'information sur les déplacements entre domicile et lieu d'études, les catégories de lieu d'études suivantes sont utilisées :

- commune de résidence ;
- autre commune du département de résidence ;
- autre département de la région de résidence ;
- autre région en France métropolitaine ;
- autre (Dom, Com, étranger).

*Remarque(s)*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat ont pour lieu de résidence le lieu où est situé l'internat. En revanche, les élèves mineurs vivant en internat ont pour lieu de résidence le lieu de résidence de leurs parents, et non le lieu où est situé l'internat. Lors du recensement de 1999, tous les élèves vivant en internat avaient pour lieu de résidence le lieu de résidence de leurs parents. Ceci peut expliquer en partie les évolutions constatées depuis 1999.*

### **Logement**

Un logement, ou logement ordinaire, est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...)
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

Les locaux utilisés pour l'habitation par les personnes qui résident au sein des communautés ou dans des habitations mobiles ne sont pas considérés comme des logements.

### **Ménage**

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles (les mariniers, les sans-abris) et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

#### *Remarque(s)*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille, sont considérés comme vivant hors ménage, alors qu'ils étaient rattachés au ménage de leur famille dans les précédents recensements de la population.*

### **Mode de chauffage (France métropolitaine)**

Les catégories suivantes sont utilisées pour caractériser le principal moyen de chauffage d'un logement :

- chauffage central collectif (pour la totalité ou la plus grande partie de l'immeuble, pour un groupe d'immeubles ou par l'intermédiaire d'une compagnie de chauffage urbain) ;
- chauffage central individuel (chaudière propre au logement) ;
- chauffage individuel "tout électrique" ;
- autre : poêle, cheminée, cuisinière...

### **Mode de cohabitation**

La répartition de la population selon le mode de cohabitation ne concerne que les individus qui appartiennent à un ménage (population des ménages). Elle s'appuie essentiellement sur leur situation vis-à-vis des éventuelles familles (au sens du recensement de la population) que comprend le ménage dont ils font partie. La population des ménages est ainsi répartie selon les catégories suivantes :

- enfants d'une famille :
  - . enfants d'un couple,
  - . enfants d'une famille monoparentale,
- adultes d'une famille :
  - . adulte d'un couple sans enfant,
  - . adulte d'un couple avec enfant(s),
  - . adulte d'une famille monoparentale,
- personnes n'appartenant pas à une famille :
  - . personnes vivant dans un ménage de plusieurs personnes,
  - . personnes vivant seules.

### **Mode de transport**

Il s'agit du mode de transport principal utilisé le plus souvent pour aller travailler, par les personnes qui ont un emploi.

### **Mode d'évacuation des eaux usées (Dom)**

Les catégories du mode d'évacuation des eaux usées sont les suivantes :

- raccordement au réseau d'égouts ;
- raccordement à une fosse septique ;
- raccordement à un puisard ;
- évacuation des eaux usées à même le sol.

Le raccordement au réseau d'égout ou "tout-à-l'égout" est une évacuation des eaux usées par canalisation branchée sur un égout. Les écoulements à ciel ouvert ne rentrent pas dans cette catégorie. De même, dans le cas de puisard ou fosse septique, il n'y a pas "tout-à-l'égout".

### **Nationalité**

La population est répartie en deux grands groupes : Français / Étrangers.

Dans certains tableaux, la distinction est faite parmi les Français entre :

- Français de naissance (y compris par réintégration) ;
- Français par acquisition (personnes devenues françaises par naturalisation, mariage, déclaration ou à leur majorité).

La population étrangère est définie en fonction d'un critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Un étranger peut acquérir la nationalité française au cours de sa vie, en fonction des possibilités offertes par la législation. Il devient alors Français par acquisition.

Parmi les étrangers se trouvant en France au moment du recensement, seuls ont été recensés ceux qui ont leur résidence permanente en France et ceux qui y travaillent ou y étudient (travailleurs permanents, stagiaires, étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant), à l'exception des travailleurs saisonniers et des travailleurs frontaliers.

En outre, n'ont pas été recensés les étrangers membres du corps diplomatique, mais le personnel étranger (administratif, technique ou de service) des ambassades résidant de façon permanente en France l'a été. Ne sont recensés ni les touristes ni les personnes faisant en France un séjour de courte durée.

### **Nombre de pièces**

Sont dénombrées les pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface excède 12 m<sup>2</sup>) ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, ...

### **Nombre de voitures**

Sont comptabilisées l'ensemble des voitures à la disposition des habitants de la résidence principale (ménage), à l'exception de celles à usage exclusivement professionnel.

### **Période d'achèvement**

La période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

#### *Remarque(s)*

*Lors du recensement de 1999, la période d'achèvement était mise en cohérence pour les différents logements d'un même immeuble. L'absence d'information sur l'immeuble ne permet plus d'effectuer ce contrôle.*

*Du fait de l'étalement de la collecte sur cinq ans, les observations portant sur les logements achevés au cours des dernières années sont partielles. En conséquence, les tableaux faisant intervenir ce critère ne portent que sur les logements achevés avant 2005.*

### **Personne de référence de la famille**

La personne de référence de la famille est l'homme du couple, si la famille comprend un couple, ou le parent de la famille monoparentale.

### **Personne de référence du ménage**

La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent.

Dans l'exploitation principale du recensement, la personne de référence du ménage est déterminée automatiquement à l'aide d'une règle qui ne prend en compte que les trois personnes les plus âgées du ménage (classées par ordre décroissant) et considère leurs relations potentielles :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence ;
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée ou, si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée.
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

L'exploitation complémentaire du recensement permet de connaître les liens familiaux au sein des ménages et d'identifier plus précisément la personne de référence. La règle de détermination de la personne de référence du ménage est la suivante :

- si le ménage comprend une ou plusieurs familles dont au moins une contenant un couple, la personne de référence est, parmi les hommes de ces couples, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;
- si le ménage ne comprend aucune famille contenant un couple mais au moins une famille monoparentale, alors la personne de référence est, parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;
- si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, parmi les personnes du ménage à l'exception des pensionnaires ou salariés logés, la personne active la plus âgée ou, à défaut, la personne la plus âgée.

### **Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi)**

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salariée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence.

#### *Remarque(s)*

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement notamment pour les personnes âgées de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans.*

### **Résidence principale**

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

### **Secteur d'activité**

Un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale. Cette activité principale est appréciée au regard de la nomenclature d'activité économique. La

nomenclature agrégée, NA 2008, se substitue à la nomenclature économique de synthèse (NES) depuis le passage à la NAF rév. 2.

Cette nomenclature agrégée contient deux niveaux "standard" (sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes) désormais communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la nomenclature française NAF rév. 2. Il est toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de la production de données de synthèse pour l'analyse économique et la diffusion.

La NA comprend ainsi sept niveaux d'agrégation comportant respectivement 10, 17, 21, 38, 64, 88 et 129 secteurs.

### **Statut d'occupation du logement**

Le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ;
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

*Remarque(s)*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, les ménages usufruitiers de leur résidence principale (suite à une donation-partage par exemple) sont considérés comme propriétaires. Ils étaient considérés comme logés gratuitement dans les recensements précédents.*

### **Statut professionnel**

La notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi. Elle permet de distinguer les salariés des non-salariés. Les salariés regroupent les salariés du secteur privé, ceux de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière), et ceux des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale. Les non-salariés comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

*Remarque(s)*

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur statut professionnel.*

*Les salariés du privé sont regroupés avec ceux de la fonction publique. La distinction était parfois devenue difficile notamment du fait des changements de statut de certaines entreprises publiques.*

*Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant les aides familiaux a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial" mais une question générique sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunéré. Cela contribue à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.*

### **Surface du logement**

La notion retenue est la surface habitable y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC. En revanche sont exclus de cette surface les balcons, terrasses, caves, parkings, greniers et pièces à usage exclusivement professionnel.

### **Taille du ménage (nombre de personnes du logement)**

La taille d'un ménage est égale au nombre de personnes qui en fait partie, c'est-à-dire au nombre d'occupants de la résidence principale. Les ménages peuvent être répartis selon leur taille (exprimée en nombres entiers), et on peut aussi calculer une taille moyenne des ménages (exprimée avec une décimale) pour un groupe de ménages, par exemple ceux d'une zone géographique.

### **Temps partiel / temps complet**

La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

*Remarque(s)*

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur temps de travail.*

### **Type d'activité**

Le type d'activité répartit la population entre les actifs et les inactifs. Parmi les actifs, on distingue ceux qui ont un emploi (y compris les personnes en apprentissage ou en stage rémunéré), aussi appelés actifs occupés, des chômeurs. Parmi les inactifs, on peut notamment distinguer les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou préretraités, les femmes ou hommes au foyer.

*Remarque(s)*

*Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution, depuis 1999, de la population active ayant un emploi peut être liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active.*

*La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi.*

*Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.*

### **Type de ménage**

Les ménages sont classés selon les catégories suivantes, en fonction des caractéristiques familiales et individuelles des personnes qui les composent :

- ménage d'une seule personne :
  - . homme vivant seul,
  - . femme vivant seule,
- ménage de plusieurs personnes ne comprenant aucune famille ;
- ménage avec famille, dont la famille principale est monoparentale :
  - . famille principale formée d'un homme et son(ses) enfant(s),
  - . famille principale formée d'une femme et son(ses) enfant(s),
- ménage avec famille, dont la famille principale est un couple :
  - . couple de la famille principale dont l'homme et la femme sont tous deux des actifs ayant un emploi,
  - . couple de la famille principale dont seul l'homme est un actif ayant un emploi,
  - . couple de la famille principale dont seule la femme est un actif ayant un emploi,
  - . couple de la famille principale dont ni l'homme ni la femme ne sont des actifs ayant un emploi.

#### *Remarque(s)*

*Pour le recensement, les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et les conjoints ayant un autre domicile pour des raisons professionnelles sont intégrés au ménage. Le contour des ménages a été légèrement modifié entre 1999 et 2004. La différence porte sur :*

- *les élèves mineurs résidant dans une cité universitaire, sont recensés à partir de 2004, dans le logement de leurs parents. Contrairement au recensement de 1999, où ils étaient comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire ;*
- *les élèves majeurs en internat (lycée agricole, école militaire, ...) ne sont plus comptabilisés à partir de 2004 chez leurs parents, mais dans les communautés de la commune de leur internat ;*
- *les personnes majeures logées dans des établissements militaires (hors enseignement) et ayant une résidence personnelle ne sont plus comptabilisées dans la commune de résidence personnelle (comme au recensement de 1999) mais dans la commune de l'établissement militaire. Ces changements conduisent à dénombrier plus de familles monoparentales.*

### **Vie en couple**

La quantification de la vie en couple repose sur la déclaration de chaque personne dans le questionnaire de recensement, sans référence à une éventuelle cohabitation au sein de la même résidence principale, à la structure familiale du ménage auquel appartient la personne ou à son état matrimonial légal. La vie en couple ainsi définie n'a pas de lien systématique avec la notion de "couple" utilisée pour identifier et caractériser les familles.

#### *Remarque(s)*

*Depuis 2004, la question "Vivez-vous en couple ?" a été introduite afin de mieux cerner les couples de fait. La détermination des couples au sein d'un ménage s'appuie sur la réponse à cette question et sur l'état matrimonial déclaré mais fait intervenir également d'autres critères, notamment les personnes doivent être de sexe différent et partager la même résidence principale.*

## **Mode d'utilisation des données**

Le temps de téléchargement est relativement long car les fichiers comportent plusieurs millions d'enregistrements. Avant de télécharger un fichier, il est vivement recommandé de consulter d'abord le descriptif fourni en annexe pour être sûr que celui-ci répond à vos besoins et que vous pourrez lire et traiter les données.

L'utilisation des fichiers détail anonymisés permet de réaliser des analyses exploratoires de données, de modéliser des comportements, ou simplement d'étudier une sous-population particulière.

Les données étant issues d'enquêtes statistiques, l'ensemble des calculs doit être réalisé avec le poids de l'individu (variable IPONDI). Cette variable IPONDI est fournie avec des décimales pouvant aller jusqu'à 15 chiffres après la virgule. Afin d'éviter les erreurs d'arrondis, il est nécessaire d'utiliser le poids de l'individu en gardant les décimales dans les calculs.

Tous les individus d'un même ménage portent le même numéro NUMMR qui identifie le ménage à l'intérieur de la région de résidence. Cela permet de rattacher à chaque individu les caractéristiques de son ménage et notamment celles de la personne de référence du ménage. La variable LPRM, quand elle prend la modalité '1', permet de repérer la personne de référence du ménage.

#### Annexe technique :

- Extrait du fichier de données au format texte (les 4 premiers enregistrements)
- Longueur maximale pour chaque champ de variable

Pour faciliter l'exploitation des données, un fichier précisant, pour chaque variable (hormis les variables géographiques), son libellé, ses modalités et les libellés correspondants est également fourni. Ce fichier est au format TXT avec séparateur ';'. Les champs correspondant aux libellés sont encadrés par des ' ' '.

## Conseils d'utilisation

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs. De ce fait, les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.

Pour des zones de moins de 2 000 habitants, il est recommandé de ne pas utiliser les données issues de l'exploitation complémentaire.

Pour plus d'information méthodologique, vous pouvez vous reporter à la rubrique "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation". Cette rubrique présente les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traite de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elle précise en particulier les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents. Elle donne également accès à des fiches conseils thématiques qui permettent d'approfondir les problématiques, thème par thème.

## Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation principale et d'une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.

## Liste des variables et leurs modalités

Nom de la variable	Libellé	Modalités
ACHLR	Période regroupée d'achèvement de la maison ou de l'immeuble	1 : Avant 1949 2 : De 1949 à 1974 3 : De 1975 à 1981 4 : De 1982 à 1989 5 : De 1990 à 1998 6 : De 1999 à 2004 7 : Depuis 2005 9 : Immeuble en cours de construction et habité Z : Hors logement ordinaire
AEMM	Année d'emménagement dans le logement	0000 : Logement ordinaire inoccupé

(détaillée)

1897 : Année 1897  
1898 : Année 1898  
1899 : Année 1899  
1900 : Année 1900  
1901 : Année 1901  
1902 : Année 1902  
1903 : Année 1903  
1904 : Année 1904  
1905 : Année 1905  
1906 : Année 1906  
1907 : Année 1907  
1908 : Année 1908  
1909 : Année 1909  
1910 : Année 1910  
1911 : Année 1911  
1912 : Année 1912  
1913 : Année 1913  
1914 : Année 1914  
1915 : Année 1915  
1916 : Année 1916  
1917 : Année 1917  
1918 : Année 1918  
1919 : Année 1919  
1920 : Année 1920  
1921 : Année 1921  
1922 : Année 1922  
1923 : Année 1923  
1924 : Année 1924  
1925 : Année 1925  
1926 : Année 1926  
1927 : Année 1927  
1928 : Année 1928  
1929 : Année 1929  
1930 : Année 1930  
1931 : Année 1931  
1932 : Année 1932  
1933 : Année 1933  
1934 : Année 1934  
1935 : Année 1935  
1936 : Année 1936  
1937 : Année 1937  
1938 : Année 1938  
1939 : Année 1939  
1940 : Année 1940  
1941 : Année 1941  
1942 : Année 1942  
1943 : Année 1943  
1944 : Année 1944  
1945 : Année 1945  
1946 : Année 1946  
1947 : Année 1947  
1948 : Année 1948  
1949 : Année 1949  
1950 : Année 1950  
1951 : Année 1951  
1952 : Année 1952  
1953 : Année 1953  
1954 : Année 1954  
1955 : Année 1955  
1956 : Année 1956  
1957 : Année 1957  
1958 : Année 1958  
1959 : Année 1959  
1960 : Année 1960  
1961 : Année 1961  
1962 : Année 1962  
1963 : Année 1963  
1964 : Année 1964  
1965 : Année 1965  
1966 : Année 1966

		1967 : Année 1967 1968 : Année 1968 1969 : Année 1969 1970 : Année 1970 1971 : Année 1971 1972 : Année 1972 1973 : Année 1973 1974 : Année 1974 1975 : Année 1975 1976 : Année 1976 1977 : Année 1977 1978 : Année 1978 1979 : Année 1979 1980 : Année 1980 1981 : Année 1981 1982 : Année 1982 1983 : Année 1983 1984 : Année 1984 1985 : Année 1985 1986 : Année 1986 1987 : Année 1987 1988 : Année 1988 1989 : Année 1989 1990 : Année 1990 1991 : Année 1991 1992 : Année 1992 1993 : Année 1993 1994 : Année 1994 1995 : Année 1995 1996 : Année 1996 1997 : Année 1997 1998 : Année 1998 1999 : Année 1999 2000 : Année 2000 2001 : Année 2001 2002 : Année 2002 2003 : Année 2003 2004 : Année 2004 2005 : Année 2005 2006 : Année 2006 2007 : Année 2007 2008 : Année 2008 2009 : Année 2009 ZZZZ : Hors logement ordinaire
AEMMR	Année d'emménagement dans le logement (regroupée)	0 : Logement ordinaire inoccupé 1 : Emménagement entre 1897 et 1899 2 : Emménagement entre 1900 et 1919 3 : Emménagement entre 1920 et 1939 4 : Emménagement entre 1940 et 1959 5 : Emménagement entre 1960 et 1969 6 : Emménagement entre 1970 et 1979 7 : Emménagement entre 1980 et 1989 8 : Emménagement entre 1990 et 1999 9 : Emménagement après 1999 Z : Hors logement ordinaire
AGED	Âge détaillé (en différence de millésime)	000 : 0 an (nés entre le 1er janvier et la date du recensement) 001 : 1 an 002 : 2 ans 003 : 3 ans 004 : 4 ans 005 : 5 ans 006 : 6 ans 007 : 7 ans 008 : 8 ans 009 : 9 ans 010 : 10 ans 011 : 11 ans 012 : 12 ans

013 : 13 ans  
014 : 14 ans  
015 : 15 ans  
016 : 16 ans  
017 : 17 ans  
018 : 18 ans  
019 : 19 ans  
020 : 20 ans  
021 : 21 ans  
022 : 22 ans  
023 : 23 ans  
024 : 24 ans  
025 : 25 ans  
026 : 26 ans  
027 : 27 ans  
028 : 28 ans  
029 : 29 ans  
030 : 30 ans  
031 : 31 ans  
032 : 32 ans  
033 : 33 ans  
034 : 34 ans  
035 : 35 ans  
036 : 36 ans  
037 : 37 ans  
038 : 38 ans  
039 : 39 ans  
040 : 40 ans  
041 : 41 ans  
042 : 42 ans  
043 : 43 ans  
044 : 44 ans  
045 : 45 ans  
046 : 46 ans  
047 : 47 ans  
048 : 48 ans  
049 : 49 ans  
050 : 50 ans  
051 : 51 ans  
052 : 52 ans  
053 : 53 ans  
054 : 54 ans  
055 : 55 ans  
056 : 56 ans  
057 : 57 ans  
058 : 58 ans  
059 : 59 ans  
060 : 60 ans  
061 : 61 ans  
062 : 62 ans  
063 : 63 ans  
064 : 64 ans  
065 : 65 ans  
066 : 66 ans  
067 : 67 ans  
068 : 68 ans  
069 : 69 ans  
070 : 70 ans  
071 : 71 ans  
072 : 72 ans  
073 : 73 ans  
074 : 74 ans  
075 : 75 ans  
076 : 76 ans  
077 : 77 ans  
078 : 78 ans  
079 : 79 ans  
080 : 80 ans  
081 : 81 ans  
082 : 82 ans

		083 : 83 ans 084 : 84 ans 085 : 85 ans 086 : 86 ans 087 : 87 ans 088 : 88 ans 089 : 89 ans 090 : 90 ans 091 : 91 ans 092 : 92 ans 093 : 93 ans 094 : 94 ans 095 : 95 ans 096 : 96 ans 097 : 97 ans 098 : 98 ans 099 : 99 ans 100 : 100 ans 101 : 101 ans 102 : 102 ans 103 : 103 ans 104 : 104 ans 105 : 105 ans 106 : 106 ans 107 : 107 ans 108 : 108 ans 109 : 109 ans 110 : 110 ans 111 : 111 ans 112 : 112 ans 113 : 113 ans 114 : 114 ans 115 : 115 ans 116 : 116 ans 117 : 117 ans 118 : 118 ans 119 : 119 ans 120 : 120 ans
AGER20	Âge en années révolues (âge au dernier anniversaire) en 13 classes d'âge, détaillées autour de 20 ans	02 : Deux ans et moins 05 : 3 à 5 ans 10 : 6 à 10 ans 14 : 11 à 14 ans 17 : 15 à 17 ans 19 : 18 à 19 ans 24 : 20 à 24 ans 29 : 25 à 29 ans 39 : 30 à 39 ans 54 : 40 à 54 ans 64 : 55 à 64 ans 79 : 65 à 79 ans 80 : 80 ans ou plus
AGEREV	Âge en années révolues (âge au dernier anniversaire) détaillé	000 : Moins de 1 an 001 : 1 an 002 : 2 ans 003 : 3 ans 004 : 4 ans 005 : 5 ans 006 : 6 ans 007 : 7 ans 008 : 8 ans 009 : 9 ans 010 : 10 ans 011 : 11 ans 012 : 12 ans 013 : 13 ans 014 : 14 ans 015 : 15 ans 016 : 16 ans 017 : 17 ans

018 : 18 ans  
019 : 19 ans  
020 : 20 ans  
021 : 21 ans  
022 : 22 ans  
023 : 23 ans  
024 : 24 ans  
025 : 25 ans  
026 : 26 ans  
027 : 27 ans  
028 : 28 ans  
029 : 29 ans  
030 : 30 ans  
031 : 31 ans  
032 : 32 ans  
033 : 33 ans  
034 : 34 ans  
035 : 35 ans  
036 : 36 ans  
037 : 37 ans  
038 : 38 ans  
039 : 39 ans  
040 : 40 ans  
041 : 41 ans  
042 : 42 ans  
043 : 43 ans  
044 : 44 ans  
045 : 45 ans  
046 : 46 ans  
047 : 47 ans  
048 : 48 ans  
049 : 49 ans  
050 : 50 ans  
051 : 51 ans  
052 : 52 ans  
053 : 53 ans  
054 : 54 ans  
055 : 55 ans  
056 : 56 ans  
057 : 57 ans  
058 : 58 ans  
059 : 59 ans  
060 : 60 ans  
061 : 61 ans  
062 : 62 ans  
063 : 63 ans  
064 : 64 ans  
065 : 65 ans  
066 : 66 ans  
067 : 67 ans  
068 : 68 ans  
069 : 69 ans  
070 : 70 ans  
071 : 71 ans  
072 : 72 ans  
073 : 73 ans  
074 : 74 ans  
075 : 75 ans  
076 : 76 ans  
077 : 77 ans  
078 : 78 ans  
079 : 79 ans  
080 : 80 ans  
081 : 81 ans  
082 : 82 ans  
083 : 83 ans  
084 : 84 ans  
085 : 85 ans  
086 : 86 ans  
087 : 87 ans

		088 : 88 ans 089 : 89 ans 090 : 90 ans 091 : 91 ans 092 : 92 ans 093 : 93 ans 094 : 94 ans 095 : 95 ans 096 : 96 ans 097 : 97 ans 098 : 98 ans 099 : 99 ans 100 : 100 ans 101 : 101 ans 102 : 102 ans 103 : 103 ans 104 : 104 ans 105 : 105 ans 106 : 106 ans 107 : 107 ans 108 : 108 ans 109 : 109 ans 110 : 110 ans 111 : 111 ans 112 : 112 ans 113 : 113 ans 114 : 114 ans 115 : 115 ans 116 : 116 ans 117 : 117 ans 118 : 118 ans 119 : 119 ans 120 : 120 ans
AGEREVQ	Âge quinquennal en années révolues	000 : 0 à 4 ans 005 : 5 à 9 ans 010 : 10 à 14 ans 015 : 15 à 19 ans 020 : 20 à 24 ans 025 : 25 à 29 ans 030 : 30 à 34 ans 035 : 35 à 39 ans 040 : 40 à 44 ans 045 : 45 à 49 ans 050 : 50 à 54 ans 055 : 55 à 59 ans 060 : 60 à 64 ans 065 : 65 à 69 ans 070 : 70 à 74 ans 075 : 75 à 79 ans 080 : 80 à 84 ans 085 : 85 à 89 ans 090 : 90 à 94 ans 095 : 95 à 99 ans 100 : 100 à 104 ans 105 : 105 à 109 ans 110 : 110 à 114 ans 115 : 115 à 119 ans 120 : 120 ans ou plus
ANAI	Année de naissance	1884 : Année 1884 1885 : Année 1885 1886 : Année 1886 1887 : Année 1887 1888 : Année 1888 1889 : Année 1889 1890 : Année 1890 1891 : Année 1891 1892 : Année 1892 1893 : Année 1893 1894 : Année 1894

1895 : Année 1895  
1896 : Année 1896  
1897 : Année 1897  
1898 : Année 1898  
1899 : Année 1899  
1900 : Année 1900  
1901 : Année 1901  
1902 : Année 1902  
1903 : Année 1903  
1904 : Année 1904  
1905 : Année 1905  
1906 : Année 1906  
1907 : Année 1907  
1908 : Année 1908  
1909 : Année 1909  
1910 : Année 1910  
1911 : Année 1911  
1912 : Année 1912  
1913 : Année 1913  
1914 : Année 1914  
1915 : Année 1915  
1916 : Année 1916  
1917 : Année 1917  
1918 : Année 1918  
1919 : Année 1919  
1920 : Année 1920  
1921 : Année 1921  
1922 : Année 1922  
1923 : Année 1923  
1924 : Année 1924  
1925 : Année 1925  
1926 : Année 1926  
1927 : Année 1927  
1928 : Année 1928  
1929 : Année 1929  
1930 : Année 1930  
1931 : Année 1931  
1932 : Année 1932  
1933 : Année 1933  
1934 : Année 1934  
1935 : Année 1935  
1936 : Année 1936  
1937 : Année 1937  
1938 : Année 1938  
1939 : Année 1939  
1940 : Année 1940  
1941 : Année 1941  
1942 : Année 1942  
1943 : Année 1943  
1944 : Année 1944  
1945 : Année 1945  
1946 : Année 1946  
1947 : Année 1947  
1948 : Année 1948  
1949 : Année 1949  
1950 : Année 1950  
1951 : Année 1951  
1952 : Année 1952  
1953 : Année 1953  
1954 : Année 1954  
1955 : Année 1955  
1956 : Année 1956  
1957 : Année 1957  
1958 : Année 1958  
1959 : Année 1959  
1960 : Année 1960  
1961 : Année 1961  
1962 : Année 1962  
1963 : Année 1963  
1964 : Année 1964

		1965 : Année 1965 1966 : Année 1966 1967 : Année 1967 1968 : Année 1968 1969 : Année 1969 1970 : Année 1970 1971 : Année 1971 1972 : Année 1972 1973 : Année 1973 1974 : Année 1974 1975 : Année 1975 1976 : Année 1976 1977 : Année 1977 1978 : Année 1978 1979 : Année 1979 1980 : Année 1980 1981 : Année 1981 1982 : Année 1982 1983 : Année 1983 1984 : Année 1984 1985 : Année 1985 1986 : Année 1986 1987 : Année 1987 1988 : Année 1988 1989 : Année 1989 1990 : Année 1990 1991 : Année 1991 1992 : Année 1992 1993 : Année 1993 1994 : Année 1994 1995 : Année 1995 1996 : Année 1996 1997 : Année 1997 1998 : Année 1998 1999 : Année 1999 2000 : Année 2000 2001 : Année 2001 2002 : Année 2002 2003 : Année 2003 2004 : Année 2004 2005 : Année 2005 2006 : Année 2006 2007 : Année 2007 2008 : Année 2008 2009 : Année 2009
ANARR	Ancienneté d'arrivée en France regroupée	0 : Depuis moins de 5 ans 1 : Depuis 5 à 9 ans 2 : Depuis 10 à 19 ans 3 : Depuis 20 à 29 ans 4 : Depuis 30 à 39 ans 5 : Depuis 40 à 49 ans 6 : Depuis 50 à 59 ans 7 : Depuis 60 à 69ans 8 : Depuis 70 ans et plus 9 : Non déclaré (pour un individu né à l'étranger) Z : Individu né en France
ANEM	Ancienneté d'emménagement dans le logement (détaillée)	000 : Depuis 0 an 001 : Depuis 1 an 002 : Depuis 2 ans 003 : Depuis 3 ans 004 : Depuis 4 ans 005 : Depuis 5 ans 006 : Depuis 6 ans 007 : Depuis 7 ans 008 : Depuis 8 ans 009 : Depuis 9 ans 010 : Depuis 10 ans 011 : Depuis 11 ans 012 : Depuis 12 ans

013 : Depuis 13 ans  
014 : Depuis 14 ans  
015 : Depuis 15 ans  
016 : Depuis 16 ans  
017 : Depuis 17 ans  
018 : Depuis 18 ans  
019 : Depuis 19 ans  
020 : Depuis 20 ans  
021 : Depuis 21 ans  
022 : Depuis 22 ans  
023 : Depuis 23 ans  
024 : Depuis 24 ans  
025 : Depuis 25 ans  
026 : Depuis 26 ans  
027 : Depuis 27 ans  
028 : Depuis 28 ans  
029 : Depuis 29 ans  
030 : Depuis 30 ans  
031 : Depuis 31 ans  
032 : Depuis 32 ans  
033 : Depuis 33 ans  
034 : Depuis 34 ans  
035 : Depuis 35 ans  
036 : Depuis 36 ans  
037 : Depuis 37 ans  
038 : Depuis 38 ans  
039 : Depuis 39 ans  
040 : Depuis 40 ans  
041 : Depuis 41 ans  
042 : Depuis 42 ans  
043 : Depuis 43 ans  
044 : Depuis 44 ans  
045 : Depuis 45 ans  
046 : Depuis 46 ans  
047 : Depuis 47 ans  
048 : Depuis 48 ans  
049 : Depuis 49 ans  
050 : Depuis 50 ans  
051 : Depuis 51 ans  
052 : Depuis 52 ans  
053 : Depuis 53 ans  
054 : Depuis 54 ans  
055 : Depuis 55 ans  
056 : Depuis 56 ans  
057 : Depuis 57 ans  
058 : Depuis 58 ans  
059 : Depuis 59 ans  
060 : Depuis 60 ans  
061 : Depuis 61 ans  
062 : Depuis 62 ans  
063 : Depuis 63 ans  
064 : Depuis 64 ans  
065 : Depuis 65 ans  
066 : Depuis 66 ans  
067 : Depuis 67 ans  
068 : Depuis 68 ans  
069 : Depuis 69 ans  
070 : Depuis 70 ans  
071 : Depuis 71 ans  
072 : Depuis 72 ans  
073 : Depuis 73 ans  
074 : Depuis 74 ans  
075 : Depuis 75 ans  
076 : Depuis 76 ans  
077 : Depuis 77 ans  
078 : Depuis 78 ans  
079 : Depuis 79 ans  
080 : Depuis 80 ans  
081 : Depuis 81 ans  
082 : Depuis 82 ans

		<p>083 : Depuis 83 ans  084 : Depuis 84 ans  085 : Depuis 85 ans  086 : Depuis 86 ans  087 : Depuis 87 ans  088 : Depuis 88 ans  089 : Depuis 89 ans  090 : Depuis 90 ans  091 : Depuis 91 ans  092 : Depuis 92 ans  093 : Depuis 93 ans  094 : Depuis 94 ans  095 : Depuis 95 ans  096 : Depuis 96 ans  097 : Depuis 97 ans  098 : Depuis 98 ans  099 : Depuis 99 ans  100 : Depuis 100 ans  101 : Depuis 101 ans  102 : Depuis 102 ans  103 : Depuis 103 ans  104 : Depuis 104 ans  105 : Depuis 105 ans  106 : Depuis 106 ans  107 : Depuis 107 ans  108 : Depuis 108 ans  109 : Depuis 109 ans  110 : Depuis 110 ans  111 : Depuis 111 ans  112 : Depuis 112 ans  113 : Depuis 113 ans  114 : Depuis 114 ans  115 : Depuis 115 ans  116 : Depuis 116 ans  117 : Depuis 117 ans  118 : Depuis 118 ans  119 : Depuis 119 ans  120 : Depuis 120 ans  121 : Depuis 121 ans  122 : Depuis 122 ans  123 : Depuis 123 ans  999 : Logement ordinaire inoccupé  ZZZ : Hors logement ordinaire</p>
ANEMR	Ancienneté d'emménagement dans le logement (regroupée)	<p>00 : Moins de 2 ans  01 : De 2 à 4 ans  02 : De 5 à 9 ans  03 : De 10 à 19 ans  04 : De 20 à 29 ans  05 : De 30 à 39 ans  06 : De 40 à 49 ans  07 : De 50 à 59 ans  08 : De 60 à 69 ans  09 : 70 ans ou plus  99 : Logement ordinaire inoccupé  ZZ : Hors logement ordinaire</p>
APAF	Appartenance à une famille	<p>0 : Hors famille (isolé du ménage)  1 : Adulte de sexe masculin de la famille principale  2 : Adulte de sexe féminin de la famille principale  3 : Enfant de la famille principale  4 : Adulte de sexe masculin de la famille secondaire  5 : Adulte de sexe féminin de la famille secondaire  6 : Enfant de la famille secondaire  Z : Hors logement ordinaire</p>
ARRIVR	Période d'arrivée en France	<p>0 : Non déclaré (pour un individu né à l'étranger)  1 : Arrivé en France entre 1884 et 1899  2 : Arrivé en France entre 1900 et 1917  3 : Arrivé en France entre 1918 et 1944  4 : Arrivé en France entre 1945 et 1961  5 : Arrivé en France entre 1962 et 1974</p>

		6 : Arrivé en France entre 1975 et 1981 7 : Arrivé en France entre 1982 et 1989 8 : Arrivé en France entre 1990 et 1998 9 : Arrivé en France après 1998 Z : Individu né en France (métropole, Dom ou Tom)
ASCEN	Desserte par un ascenseur	1 : Avec ascenseur 2 : Sans ascenseur Z : Hors logement ordinaire
BAIN	Baignoire ou douche (Dom)	1 : Avec baignoire ou douche 2 : Sans baignoire ni douche X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire France métropolitaine
BATI	Aspect du bâti (Dom)	1 : Habitations de fortune 2 : Cases traditionnelles 3 : Maisons ou immeubles en bois 4 : Maisons ou immeubles en dur X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire France métropolitaine
CATL	Catégorie de logement	1 : Résidences principales 2 : Logements occasionnels 3 : Résidences secondaires 4 : Logements vacants Z : Hors logement ordinaire
CATPC	Catégorie de population (condensée)	0 : Population des ménages 1 : Population des communautés 2 : Population des habitations mobiles, sans abri, marinières
CHAU	Moyen de chauffage du logement (Dom)	1 : Présence de moyen de chauffage 2 : Absence de moyen de chauffage X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire France métropolitaine
CHFL	Chauffage central du logement (France métropolitaine)	1 : Chauffage central collectif (y compris chauffage urbain) 2 : Chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement 3 : Chauffage tout électrique 4 : Autre moyen de chauffage X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire Dom
CHOS	Chauffe-eau solaire (Dom)	1 : Présence de chauffe-eau solaire 2 : Absence de chauffe-eau solaire X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire France métropolitaine
CLIM	Existence d'au moins une pièce climatisée (Dom)	1 : Avec pièce climatisée 2 : Sans pièce climatisée X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire France métropolitaine
CMBL	Combustible principal du logement (France métropolitaine)	1 : Chauffage urbain 2 : Gaz de ville ou de réseau 3 : Fioul (mazout) 4 : Electricité 5 : Gaz en bouteilles ou en citerne 6 : Autre X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire Dom
COUPLE	Vie en couple	1 : Vivant en couple 2 : Ne vivant pas en couple
CS1	Catégorie socioprofessionnelle en 8	1 : Agriculteurs exploitants

	postes	<p>2 : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise  3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures  4 : Professions Intermédiaires  5 : Employés  6 : Ouvriers  7 : Retraités  8 : Autres personnes sans activité professionnelle</p>
CS2	Catégorie socioprofessionnelle en 24 postes.	<p>10 : Agriculteurs exploitants  21 : Artisans  22 : Commerçants et assimilés  23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus  31 : Professions libérales et assimilés  32 : Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques  36 : Cadres d'entreprise  41 : Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés  46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  47 : Techniciens  48 : Contremaîtres, agents de maîtrise  51 : Employés de la fonction publique  54 : Employés administratifs d'entreprise  55 : Employés de commerce  56 : Personnels des services directs aux particuliers  61 : Ouvriers qualifiés  66 : Ouvriers non qualifiés  69 : Ouvriers agricoles  71 : Anciens agriculteurs exploitants  72 : Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise  73 : Anciens cadres et professions intermédiaires  76 : Anciens employés et ouvriers  81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé  82 : Inactifs divers (autres que retraités)</p>
CS3	Catégorie socioprofessionnelle en 42 postes.	<p>11 : Agriculteurs sur petite exploitation  12 : Agriculteurs sur moyenne exploitation  13 : Agriculteurs sur grande exploitation  21 : Artisans  22 : Commerçants et assimilés  23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus  31 : Professions libérales  33 : Cadres de la fonction publique  34 : Professeurs, professions scientifiques  35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles  37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise  38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise  42 : Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés  43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social  44 : Clergé, religieux  45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique  46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  47 : Techniciens  48 : Contremaîtres, agents de maîtrise  52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique  53 : Policiers et militaires  54 : Employés administratifs d'entreprise  55 : Employés de commerce  56 : Personnels des services directs aux particuliers  62 : Ouvriers qualifiés de type industriel  63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal  64 : Chauffeurs  65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport  67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel</p>

		<p>68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal  69 : Ouvriers agricoles  71 : Anciens agriculteurs exploitants  72 : Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise  74 : Anciens cadres  75 : Anciennes professions intermédiaires  77 : Anciens employés  78 : Anciens ouvriers  81 : Chômeurs n'ayant jamais travaillé  83 : Militaires du contingent  84 : Elèves, étudiants  85 : Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)  86 : Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)</p>
CUIS	Cuisine intérieure avec évier (Dom)	<p>1 : Présence de cuisine intérieure avec évier  2 : Absence de cuisine intérieure avec évier  X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine)  Z : Logement ordinaire France métropolitaine</p>
DEPT	Département du lieu de résidence	<p>Se reporter à la documentation géographique du recensement :</p> <p><a href="http://www.recensement.insee.fr/documentation.action">http://www.recensement.insee.fr/documentation.action</a></p> <p>Pour le fichier individus (localisation à la région), le code "99" correspond aux départements de moins de 700 000 habitants.</p>
DEROU	Nombre de deux-roues à moteur du ménage (Dom)	<p>0 : Aucun deux-roues à moteur  1 : Un seul deux-roues à moteur  2 : Deux deux-roues à moteur  3 : Trois deux-roues à moteur ou plus  U : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine)  X : Hors résidence principale  Z : Logement ordinaire France métropolitaine</p>
DIPL	Diplôme le plus élevé	<p>01 : Pas de scolarité  02 : Aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège  03 : Aucun diplôme mais scolarité au delà du collège  11 : Certificat d'études primaires  12 : BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges  13 : Certificat d'aptitudes professionnelles, brevet de compagnon  14 : Brevet d'études professionnelles  15 : Baccalauréat général, brevet supérieur  16 : Bac technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, BEC, BEI, BEH, capacité en droit  17 : Diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de santé, d'infirmier(ère)  18 : Diplôme universitaire de 2ème ou 3ème cycle (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc.  ZZ : Personne âgée de moins de 14 ans</p>
EAU	Point d'eau potable à l'intérieur du logement (Dom)	<p>1 : Eau froide seulement  2 : Eau froide et chaude  3 : Aucun point d'eau à l'intérieur du logement  X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine)  Z : Logement ordinaire France métropolitaine</p>
EGOUL	Mode d'évacuation des eaux usées (Dom)	<p>1 : Raccordement au réseau d'égouts  2 : Raccordement à une fosse septique  3 : Raccordement à un puisard  4 : Evacuation des eaux usées à même le sol  X : Hors logement ordinaire (Dom et France</p>

		métropolitaine) Z : Logement ordinaire France métropolitaine
ELEC	Électricité dans le logement (Dom)	1 : Avec électricité 2 : Sans électricité X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire France métropolitaine
EMPL	Condition d'emploi	11 : En contrat d'apprentissage 12 : Placés par une agence d'intérim 13 : Emplois-jeunes, CES, contrats de qualification 14 : Stagiaires rémunérés en entreprise 15 : Autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, vacataire... 16 : Emplois sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique 21 : Non salariés : Indépendants 22 : Non salariés : Employeurs 23 : Non salariés : Aides familiaux ZZ : Sans objet
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre	Se reporter à la documentation géographique du recensement :  <a href="http://www.recensement.insee.fr/documentation.action">http://www.recensement.insee.fr/documentation.action</a>  Les codes "999999999" et "ZZZZZZZZZ" correspondent respectivement à la population des "EPCI de moins de 700 000 habitants" et "hors EPCI".
ETUD	Inscription dans un établissement d'enseignement	1 : Oui 2 : Non
GARL	Emplacement réservé de stationnement	1 : Avec emplacement(s) de stationnement 2 : Sans emplacement de stationnement Z : Hors logement ordinaire
HLML	Appartenance du logement à un organisme HLM	1 : Logement appartenant à un organisme HLM 2 : Logement n'appartenant pas à un organisme HLM Z : Hors logement ordinaire
ILETUD	Indicateur du lieu d'études	1 : Dans la commune de résidence actuelle 2 : Dans une autre commune du département de résidence 3 : Dans un autre département de la région de résidence 4 : Hors de la région de résidence actuelle : en métropole 5 : Hors de la région de résidence actuelle : dans un Dom 6 : Hors de la région de résidence actuelle : dans un Tom 7 : A l'étranger Z : Sans objet (pas d'inscription dans un établissement d'enseignement)
ILETUU	Indicateur urbain du lieu d'études	1 : Réside dans une commune rurale et étudie dans la même commune 2 : Réside dans une commune rurale et étudie hors de la commune 3 : Réside dans une commune urbaine et étudie dans la même commune 4 : Réside dans une commune urbaine et étudie dans une autre commune de la même unité urbaine 5 : Réside dans une commune urbaine et étudie hors de l'unité urbaine Z : Sans objet
ILT	Indicateur de lieu de travail	1 : Dans la commune de résidence actuelle 2 : Dans une autre commune du département de résidence 3 : Dans un autre département de la région de résidence 4 : Hors de la région de résidence actuelle : en

		<p>métropole</p> <p>5 : Hors de la région de résidence actuelle : dans un Dom</p> <p>6 : Hors de la région de résidence actuelle : dans un Tom</p> <p>7 : A l'étranger</p> <p>Z : Sans objet</p>
ILTUU	Indicateur urbain du lieu de travail	<p>1 : Réside dans une commune rurale et travaille dans la même commune</p> <p>2 : Réside dans une commune rurale et travaille hors de la commune</p> <p>3 : Réside dans une commune urbaine et travaille dans la même commune</p> <p>4 : Réside dans une commune urbaine et travaille dans une autre commune de la même unité urbaine</p> <p>5 : Réside dans une commune urbaine et travaille en dehors de l'unité urbaine</p> <p>Z : Sans objet</p>
IMMI	Situation quant à l'immigration	<p>1 : Immigrés</p> <p>2 : Non immigrés</p>
INAI	Indicateur du lieu de naissance	<p>1 : Dans le département de résidence actuelle</p> <p>2 : Dans un autre département de la région de résidence actuelle</p> <p>3 : Hors de la région de résidence actuelle : en métropole</p> <p>4 : Hors de la région de résidence actuelle : dans un Dom</p> <p>5 : Hors de la région de résidence actuelle : dans un Tom</p> <p>6 : A l'étranger</p>
INAT	Indicateur de nationalité	<p>11 : Français de naissance</p> <p>12 : Français par acquisition</p> <p>21 : Etranger</p>
INFAM	Nombre de familles du ménage	Z : Hors logement ordinaire
INPERF	Nombre de personnes de la famille	Z : Hors famille ou hors logement ordinaire
IPONDI	Poids de l'individu	
IRAN	Indicateur de résidence antérieure	<p>0 : Commune ou arrondissement de rattachement</p> <p>1 : Dans le même logement</p> <p>2 : Dans un autre logement de la même commune</p> <p>3 : Dans une autre commune du département</p> <p>4 : Dans un autre département de la région</p> <p>5 : Hors de la région de résidence actuelle : en métropole</p> <p>6 : Hors de la région de résidence actuelle : dans un Dom</p> <p>7 : Dans une collectivité d'Outre-mer</p> <p>8 : A l'étranger dans l'Union Européenne (27 pays membres)</p> <p>9 : A l'étranger hors Union Européenne</p> <p>Z : Individu né après le 01/01/N-5 (N étant l'année de collecte)</p>
IRANUU	Indicateur urbain du lieu de résidence antérieure	<p>1 : Réside dans une commune rurale et résidait dans la même commune</p> <p>2 : Réside dans une commune rurale et résidait hors de la commune</p> <p>3 : Réside dans une commune urbaine et résidait dans la même commune</p> <p>4 : Réside dans une commune urbaine et résidait dans une autre commune de la même unité urbaine</p> <p>5 : Réside dans une commune urbaine et résidait hors de l'unité urbaine</p> <p>Z : Hors logement ordinaire</p>
LIENF	Lien familial	<p>0 : Hors famille</p> <p>1 : Adulte de sexe masculin d'une famille</p> <p>2 : Adulte de sexe féminin d'une famille</p> <p>3 : Enfant d'une famille</p>

		Z : Hors logement ordinaire
LPRF	Lien à la personne de référence de la famille	0 : Hors famille 1 : Personne de référence de la famille 2 : Conjoint de la personne de référence de la famille 3 : Enfant de la famille Z : Hors logement ordinaire
LPRM	Lien à la personne de référence du ménage	1 : Personne de référence du ménage 2 : Conjoint de la personne de référence du ménage 3 : Enfant de la personne de référence du ménage ou de son conjoint 4 : Petit-enfant 5 : Ascendant 6 : Autre parent 7 : Ami 8 : Pensionnaire ou sous-locataire 9 : Domestique ou salarié logé Z : Hors logement ordinaire
MATR	État matrimonial légal	1 : Célibataires 2 : Marié(e)s 3 : Veufs, veuves 4 : Divorcé(e)s
METRODOM	Indicateur Métropole ou Dom du lieu de résidence	M : France métropolitaine D : Dom
MOCO	Mode de cohabitation	11 : Enfants d'un couple 12 : Enfants d'une famille monoparentale 21 : Adultes d'un couple sans enfant 22 : Adultes d'un couple avec enfant(s) 23 : Adultes d'une famille monoparentale 31 : Hors famille dans ménage de plusieurs personnes 32 : Personnes vivant seules 40 : Personnes vivant hors ménage
MODV	Mode de vie	11 : Enfant d'un couple 12 : Enfant d'une famille monoparentale 20 : Personne seule de moins de 40 ans 31 : Membre de moins de 40 ans d'un couple sans enfant 32 : Membre d'un couple avec enfants 33 : Parent d'une famille monoparentale 40 : Membre de 40 ans ou plus d'un couple sans enfant 50 : Personne seule de 40 ans ou plus 60 : Personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes 70 : Personne vivant hors ménage
NA38	Secteur d'activité économique détaillé (38 postes)	AZ : Agriculture, sylviculture et pêche BZ : Industries extractives CA : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie CD : Cokéfaction et raffinage CE : Industrie chimique CF : Industrie pharmaceutique CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques CJ : Fabrication d'équipements électriques CK : Fabrication de machines et équipements (non compris ailleurs) CL : Fabrication de matériels de transport CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements

		<p>DZ : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné  EZ : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution  FZ : Construction  GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles  HZ : Transports et entreposage  IZ : Hébergement et restauration  JA : Edition, audiovisuel et diffusion  JB : Télécommunications  JC : Activités informatiques et services d'information  KZ : Activités financières et d'assurance  LZ : Activités immobilières  MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques  MB : Recherche-développement scientifique  MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques  NZ : Activités de services administratifs et de soutien  OZ : Administration publique  PZ : Enseignement  QA : Activités pour la santé humaine  QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement  RZ : Arts, spectacles et activités récréatives  SZ : Autres activités de services  TZ : Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre  UZ : Activités extra-territoriales  ZZ : Sans objet ou non renseigné</p>
NA88	Secteur d'activité économique détaillé (88 postes)	<p>01 : Culture et production animale, chasse et services annexes  02 : Sylviculture et exploitation forestière  03 : Pêche et aquaculture  05 : Extraction de houille et de lignite  06 : Extraction d'hydrocarbures  07 : Extraction de minerais métalliques  08 : Autres industries extractives  09 : Services de soutien aux industries extractives  10 : Industries alimentaires  11 : Fabrication de boissons  12 : Fabrication de produits à base de tabac  13 : Fabrication de textiles  14 : Industrie de l'habillement  15 : Industrie du cuir et de la chaussure  16 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie  17 : Industrie du papier et du carton  18 : Imprimerie et reproduction d'enregistrements  19 : Cokéfaction et raffinage  20 : Industrie chimique  21 : Industrie pharmaceutique  22 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique  23 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques  24 : Métallurgie  25 : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements  26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques  27 : Fabrication d'équipements électriques  28 : Fabrication de machines et équipements n.c.a.  29 : Industrie automobile  30 : Fabrication d'autres matériels de transport  31 : Fabrication de meubles</p>

32 : Autres industries manufacturières  
33 : Réparation et installation de machines et d'équipements  
35 : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné  
36 : Captage, traitement et distribution d'eau  
37 : Collecte et traitement des eaux usées  
38 : Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération  
39 : Dépollution et autres services de gestion des déchets  
41 : Construction de bâtiments  
42 : Génie civil  
43 : Travaux de construction spécialisés  
45 : Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles  
46 : Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles  
47 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles  
49 : Transports terrestres et transport par conduites  
50 : Transports par eau  
51 : Transports aériens  
52 : Entreposage et services auxiliaires des transports  
53 : Activités de poste et de courrier  
55 : Hébergement  
56 : Restauration  
58 : Édition  
59 : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale  
60 : Programmation et diffusion  
61 : Télécommunications  
62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques  
63 : Services d'information  
64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite  
65 : Assurance  
66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance  
68 : Activités immobilières  
69 : Activités juridiques et comptables  
70 : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion  
71 : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques  
72 : Recherche-développement scientifique  
73 : Publicité et études de marché  
74 : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques  
75 : Activités vétérinaires  
77 : Activités de location et location-bail  
78 : Activités liées à l'emploi  
79 : Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes  
80 : Enquêtes et sécurité  
81 : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager  
82 : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises  
84 : Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire  
85 : Enseignement  
86 : Activités pour la santé humaine  
87 : Hébergement médico-social et social  
88 : Action sociale sans hébergement  
90 : Activités créatives, artistiques et de spectacle  
91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles  
92 : Organisation de jeux de hasard et d'argent

		<p>93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs  94 : Activités des organisations associatives  95 : Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques  96 : Autres services personnels  97 : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique  98 : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre  99 : Activités des organisations et organismes extraterritoriaux  ZZ : Sans objet ou non renseigné</p>
NAF08	Activité économique en 732 postes (nomenclature 2008)	<p>0111Z : Culture céréales légumineuses graines  0112Z : Culture du riz  0113Z : Culture légumes melons racines tubercule  0114Z : Culture de la canne à sucre  0115Z : Culture du tabac  0116Z : Culture de plantes à fibres  0119Z : Autres cultures non permanentes  0121Z : Culture de la vigne  0122Z : Culture fruits tropicaux subtropicaux  0123Z : Culture d'agrumes  0124Z : Culture de fruits à pépins et à noyau  0125Z : Culture autres fruits arbres arbustes  0126Z : Culture de fruits oléagineux  0127Z : Culture de plantes à boissons  0128Z : Culture plantes épices aromatisées médicinales  0129Z : Autres cultures permanentes  0130Z : Reproduction de plantes  0141Z : Élevage de vaches laitières  0142Z : Élevage d'autres bovins et de buffles  0143Z : Élevage de chevaux et d'autres équidés  0144Z : Élevage chameaux autres camélidés  0145Z : Élevage d'ovins et de caprins  0146Z : Élevage de porcins  0147Z : Élevage de volailles  0149Z : Élevage d'autres animaux  0150Z : Culture et élevage associés  0161Z : Activités de soutien aux cultures  0162Z : Activ soutien la production animale  0163Z : Traitement primaire des récoltes  0164Z : Traitement des semences  0170Z : Chasse, piégeage et services annexes  0210Z : Sylviculture autres activités forestières  0220Z : Exploitation forestière  0230Z : Récolte produits forestiers non ligneux  0240Z : Services soutien exploitation forestière  0311Z : Pêche en mer  0312Z : Pêche en eau douce  0321Z : Aquaculture en mer  0322Z : Aquaculture en eau douce  0510Z : Extraction de houille  0520Z : Extraction de lignite  0610Z : Extraction de pétrole brut  0620Z : Extraction de gaz naturel  0710Z : Extraction de minerais de fer  0721Z : Extraction minerais uranium thorium  0729Z : Extract autres minerais métaux non fer  0811Z : Extract pierres construction  0812Z : Exploitation gravières extraction argile  0891Z : Extraction des minéraux  0892Z : Extraction de tourbe  0893Z : Production de sel  0899Z : Autres activités extractives n.c.a.  0910Z : Activ soutien l'extraction hydrocarbures  0990Z : Activ soutien autres industries extract  1011Z : Transformation conservation de la viande  1012Z : Transformation conservation de volaille  1013A : Prépar industr prod à base viande  1013B : Charcuterie</p>

1020Z : Transform conserv poisson crustacés  
 1031Z : Transformation conservation pommes terre  
 1032Z : Préparation de jus de fruits et légumes  
 1039A : Autre transform et conservation légumes  
 1039B : Transformation et conservation de fruits  
 1041A : Fabrication d'huiles et graisses brutes  
 1041B : Fabrication huiles et graisses raffinées  
 1042Z : Fabrication margarine et similaires  
 1051A : Fabrication lait liquide produits frais  
 1051B : Fabrication de beurre  
 1051C : Fabrication de fromage  
 1051D : Fabrication d'autres produits laitiers  
 1052Z : Fabrication de glaces et sorbets  
 1061A : Meunerie  
 1061B : Autres activités du travail des grains  
 1062Z : Fabrication de produits amylacés  
 1071A : Fabr industr pain et pâtisserie fraîche  
 1071B : Cuisson de produits de boulangerie  
 1071C : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie  
 1071D : Pâtisserie  
 1072Z : Fabric biscuits biscottes pâtisseries  
 1073Z : Fabrication de pâtes alimentaires  
 1081Z : Fabrication de sucre  
 1082Z : Fabrication cacao chocolat et confiserie  
 1083Z : Transformation du thé et du café  
 1084Z : Fabrication condiments assaisonnements  
 1085Z : Fabrication de plats préparés  
 1086Z : Fabric aliments homogénéisés diététiques  
 1089Z : Fabric autres prod alimentaires n.c.a.  
 1091Z : Fabrication aliments pour animaux ferme  
 1092Z : Fabr aliments pour animaux compagnie  
 1101Z : Product boissons alcooliques distillées  
 1102A : Fabrication de vins effervescents  
 1102B : Vinification  
 1103Z : Fabrication de cidre et vins de fruits  
 1104Z : Production autres boissons fermentées  
 1105Z : Fabrication de bière  
 1106Z : Fabrication de malt  
 1107A : Industrie des eaux de table  
 1107B : Production de boissons rafraîchissantes  
 1200Z : Fabrication de produits à base de tabac  
 1310Z : Préparation fibres textiles filature  
 1320Z : Tissage  
 1330Z : Ennoblement textile  
 1391Z : Fabrication d'étoffes à mailles  
 1392Z : Fabric article textiles sauf habillement  
 1393Z : Fabrication de tapis et moquettes  
 1394Z : Fabrication de ficelles cordes et filets  
 1395Z : Fabrication non-tissés sauf habillement  
 1396Z : Fabr autres textiles techniques industr  
 1399Z : Fabrication d'autres textiles n.c.a.  
 1411Z : Fabrication de vêtements en cuir  
 1412Z : Fabrication de vêtements de travail  
 1413Z : Fabrication de vêtements de dessus  
 1414Z : Fabrication de vêtements de dessous  
 1419Z : Fabrication autres vêtements accessoires  
 1420Z : Fabrication d'articles en fourrure  
 1431Z : Fabrication articles chaussants mailles  
 1439Z : Fabrication d'autres articles à mailles  
 1511Z : Apprêt tannage cuirs prépar fourrures  
 1512Z : Fabrication articles voyage maroquinerie  
 1520Z : Fabrication de chaussures  
 1610A : Sciage rabotage bois hors imprégnation  
 1610B : Imprégnation du bois  
 1621Z : Fabrication placage et panneaux de bois  
 1622Z : Fabrication de parquets assemblés  
 1623Z : Fabr charpentes autres menuiseries  
 1624Z : Fabrication d'emballages en bois  
 1629Z : Fabr objets divers bois liège vannerie  
 1711Z : Fabrication de pâte à papier

1712Z : Fabrication de papier et de carton  
 1721A : Fabrication de carton ondulé  
 1721B : Fabrication de cartonnages  
 1721C : Fabrication d'emballages en papier  
 1722Z : Fabr articles papier usage sanitaire  
 1723Z : Fabrication d'articles de papeterie  
 1724Z : Fabrication de papiers peints  
 1729Z : Fabr autres articles papier ou carton  
 1811Z : Imprimerie de journaux  
 1812Z : Autre imprimerie (labeur)  
 1813Z : Activités de pré-presse  
 1814Z : Reliure et activités connexes  
 1820Z : Reproduction d'enregistrements  
 1910Z : Cokéfaction  
 1920Z : Raffinage du pétrole  
 2011Z : Fabrication de gaz industriels  
 2012Z : Fabrication de colorants et de pigments  
 2013A : Enrichiss retraitement matières nucléair  
 2013B : Fabr autres produits chimiques inorganiq  
 2014Z : Fabr autres produits chimiques organique  
 2015Z : Fabrication produits azotés engrais  
 2016Z : Fabrication matières plastiques base  
 2017Z : Fabrication de caoutchouc synthétique  
 2020Z : Fabric pesticides et prod agrochimiques  
 2030Z : Fabric peintures vernis encres mastics  
 2041Z : Fabr savons détergents produit entretien  
 2042Z : Fabr parfums produits pour la toilette  
 2051Z : Fabrication de produits explosifs  
 2052Z : Fabrication de colles  
 2053Z : Fabrication d'huiles essentielles  
 2059Z : Fabr autres produits chimiques n.c.a.  
 2060Z : Fabr fibres artificielles synthétiques  
 2110Z : Fabr produits pharmaceutiques base  
 2120Z : Fabrication préparations pharmaceutiques  
 2211Z : Fabrication et rechapage de pneumatiques  
 2219Z : Fabrication autres articles caoutchouc  
 2221Z : Fabr plaques feuilles tubes plastiques  
 2222Z : Fabr emballages matières plastiques  
 2223Z : Fabr éléments plastiques construction  
 2229A : Fabr pièces techniques à base plastiques  
 2229B : Fabr produits consomm courante plastique  
 2311Z : Fabrication de verre plat  
 2312Z : Façonnage transformation verre plat  
 2313Z : Fabrication de verre creux  
 2314Z : Fabrication de fibres de verre  
 2319Z : Fabrication façonnage articles en verre  
 2320Z : Fabrication de produits réfractaires  
 2331Z : Fabrication de carreaux en céramique  
 2332Z : Fabrication de briques tuiles  
 2341Z : Fabr articles céramique usage domestique  
 2342Z : Fabr appareils sanitaires céramique  
 2343Z : Fabr isolateurs pièces isolantes céramiq  
 2344Z : Fabr produits céramiques usage technique  
 2349Z : Fabrication d'autres produits céramiques  
 2351Z : Fabrication de ciment  
 2352Z : Fabrication de chaux et plâtre  
 2361Z : Fabr éléments béton pour la construction  
 2362Z : Fabr éléments plâtre pour construction  
 2363Z : Fabrication de béton prêt à l'emploi  
 2364Z : Fabrication de mortiers et bétons secs  
 2365Z : Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment  
 2369Z : Fabr autres ouvrages béton ciment plâtre  
 2370Z : Taille façonnage finissage pierres  
 2391Z : Fabrication de produits abrasifs  
 2399Z : Fabric autres produits minéraux  
 2410Z : Sidérurgie  
 2420Z : Fabr tubes tuyaux profilés creux acier  
 2431Z : Étirage à froid de barres  
 2432Z : Laminage à froid de feuilards  
 2433Z : Profilage à froid par formage ou pliage

2434Z : Tréfilage à froid  
 2441Z : Production de métaux précieux  
 2442Z : Métallurgie de l'aluminium  
 2443Z : Métallurgie plomb zinc ou l'étain  
 2444Z : Métallurgie du cuivre  
 2445Z : Métallurgie autres métaux non ferreux  
 2446Z : Élaboration transform matières nucléaire  
 2451Z : Fonderie de fonte  
 2452Z : Fonderie d'acier  
 2453Z : Fonderie de métaux légers  
 2454Z : Fonderie d'autres métaux non ferreux  
 2511Z : Fabrication de structures métalliques  
 2512Z : Fabrication portes et fenêtres en métal  
 2521Z : Fabr radiateurs chaudières chauff central  
 2529Z : Fabr autres réservoirs citernes métal  
 2530Z : Fab générateurs vapeur sauf chaud CC  
 2540Z : Fabrication d'armes et de munitions  
 2550A : Forge estampage matriçage métal poudres  
 2550B : Découpage, emboutissage  
 2561Z : Traitement et revêtement des métaux  
 2562A : Décolletage  
 2562B : Mécanique industrielle  
 2571Z : Fabrication de coutellerie  
 2572Z : Fabrication de serrures et de ferrures  
 2573A : Fabrication de moules et modèles  
 2573B : Fabrication d'autres outillages  
 2591Z : Fabr fûts emballages métalliques  
 2592Z : Fabr emballages métalliques légers  
 2593Z : Fabr articles fils métal chaînes ressort  
 2594Z : Fabrication de vis et de boulons  
 2599A : Fabrication articles métalliques ménager  
 2599B : Fabrication d'autre articles métalliques  
 2611Z : Fabrication de composants électroniques  
 2612Z : Fabr cartes électroniques assemblées  
 2620Z : Fabr ordinateurs périphériques  
 2630Z : Fabrication équipements communication  
 2640Z : Fabr produits électroniques grand public  
 2651A : Fabrication équipements aide navigation  
 2651B : Fabr instrument scientifique technique  
 2652Z : Horlogerie  
 2660Z : Fabr équip irradiat médicale électroméd  
 2670Z : Fabr matériels optique photographique  
 2680Z : Fabr supports magnétiques optiques  
 2711Z : Fabr moteurs génératrices transfo élec  
 2712Z : Fabr matériel distribution commande élec  
 2720Z : Fabrication piles accumulateurs élec  
 2731Z : Fabrication de câbles de fibres optiques  
 2732Z : Fabr autres fils câbles électron ou élec  
 2733Z : Fabrication matériel installation élec  
 2740Z : Fabrication appareils éclairage élec  
 2751Z : Fabrication d'appareils électroménagers  
 2752Z : Fabrication appareils ménagers non élec  
 2790Z : Fabrication autres matériels élec  
 2811Z : Fabrication de moteurs et turbines  
 2812Z : Fabr équip hydrauliques pneumatiques  
 2813Z : Fabrication autres pompes compresseurs  
 2814Z : Fabrication autres articles robinetterie  
 2815Z : Fabr engrenages organes mécaniq transmis  
 2821Z : Fabrication de fours et brûleurs  
 2822Z : Fabrication matériel levage manutention  
 2823Z : Fabr machines équipements bureau  
 2824Z : Fabr outillage portatif moteur incorporé  
 2825Z : Fabr équip aérauliques frigo industr  
 2829A : Fabr équipts emballage condition pesage  
 2829B : Fabrication autres machines usage génér  
 2830Z : Fabr machines agricoles forestières  
 2841Z : Fabr machines-outils pour travail métaux  
 2849Z : Fabrication d'autres machines-outils  
 2891Z : Fabrication machines pour la métallurgie  
 2892Z : Fabr machines extraction construction

2893Z : Fabr machines pour l'industr agro-alim  
 2894Z : Fabr machines pour industries textiles  
 2895Z : Fabr machines pour industr papier carton  
 2896Z : Fabr machines travail caoutchouc plasti  
 2899A : Fabrication de machines d'imprimerie  
 2899B : Fabrication autres machines spécialisées  
 2910Z : Construction de véhicules automobiles  
 2920Z : Fabrication de carrosseries et remorques  
 2931Z : Fabr équipements élec électroniques auto  
 2932Z : Fabr autres équipements automobiles  
 3011Z : Construction navires structures flottant  
 3012Z : Construction de bateaux de plaisance  
 3020Z : Construc matériel ferroviaire roulant  
 3030Z : Construction aéronautique et spatiale  
 3040Z : Construction véhicules militaires combat  
 3091Z : Fabrication de motocycles  
 3092Z : Fabr bicyclettes véhicules pour invalide  
 3099Z : Fabrication autres équipements transport  
 3101Z : Fabrication meubles bureau magasin  
 3102Z : Fabrication de meubles de cuisine  
 3103Z : Fabrication de matelas  
 3109A : Fabrication sièges ameublement intérieur  
 3109B : Fabrication autres meubles  
 3211Z : Frappe de monnaie  
 3212Z : Fabric articles joaillerie bijouterie  
 3213Z : Fabric articles bijouterie fantaisie  
 3220Z : Fabrication d'instruments de musique  
 3230Z : Fabrication d'articles de sport  
 3240Z : Fabrication de jeux et jouets  
 3250A : Fabr matériel médicochirurgical dentaire  
 3250B : Fabrication de lunettes  
 3291Z : Fabrication d'articles de broserie  
 3299Z : Autres activités manufacturières n.c.a.  
 3311Z : Réparation d'ouvrages en métaux  
 3312Z : Réparation machines équipemts mécaniques  
 3313Z : Réparation mat électroniques optiques  
 3314Z : Réparation d'équipements électriques  
 3315Z : Réparation et maintenance navale  
 3316Z : Réparation aéronefs engins spatiaux  
 3317Z : Réparationautres équipements transport  
 3319Z : Réparation d'autres équipements  
 3320A : Install structures métal chaudronnées  
 3320B : Install machines équipements mécaniques  
 3320C : Concept assembl équipts contrôle process  
 3320D : Installation équipements électriques  
 3511Z : Production d'électricité  
 3512Z : Transport d'électricité  
 3513Z : Distribution d'électricité  
 3514Z : Commerce d'électricité  
 3521Z : Production de combustibles gazeux  
 3522Z : Distribution combustibl gazeux conduites  
 3523Z : Commerce combustibles gazeux conduites  
 3530Z : Production distrib vapeur air conditionn  
 3600Z : Captage traitement distribution eau  
 3700Z : Collecte et traitement des eaux usées  
 3811Z : Collecte des déchets non dangereux  
 3812Z : Collecte des déchets dangereux  
 3821Z : Traitement élimination déchet non danger  
 3822Z : Traitement élimination déchets dangereux  
 3831Z : Démantèlement d'épaves  
 3832Z : Récupération de déchets triés  
 3900Z : Dépollution autres serv gestion déchets  
 4110A : Promotion immobilière de logements  
 4110B : Promotion immobilière de bureaux  
 4110C : Promotion immobilière d'autres bâtiments  
 4110D : Supports juridiques de programmes  
 4120A : Construction de maisons individuelles  
 4120B : Construction d'autres bâtiments  
 4211Z : Construction de routes et autoroutes  
 4212Z : Construction voies ferrées

4213A : Construction d'ouvrages d'art  
 4213B : Construction et entretien de tunnels  
 4221Z : Construction de réseaux pour fluides  
 4222Z : Construction réseaux électriques télécom  
 4291Z : Construction ouvrages maritimes fluviaux  
 4299Z : Construction autres ouvrages génie civil  
 4311Z : Travaux de démolition  
 4312A : Travaux terrassement courants  
 4312B : Travaux terrassement spécialisés  
 4313Z : Forages et sondages  
 4321A : Travaux install électrique tous locaux  
 4321B : Travaux install électrique voie publique  
 4322A : Travaux install eau gaz en tous locaux  
 4322B : Travaux install équipés thermiques clim  
 4329A : Travaux d'isolation  
 4329B : Autres travaux d'installation n.c.a.  
 4331Z : Travaux de plâtrerie  
 4332A : Travaux de menuiserie bois et PVC  
 4332B : Travaux menuiserie métallique serrurerie  
 4332C : Agencement de lieux de vente  
 4333Z : Travaux de revêtement des sols et murs  
 4334Z : Travaux de peinture et vitrerie  
 4339Z : Autres travaux de finition  
 4391A : Travaux de charpente  
 4391B : Travaux de couverture par éléments  
 4399A : Travaux d'étanchéification  
 4399B : Travaux montage structures métalliques  
 4399C : Travaux maçonnerie gle gros oeuvre bâtim  
 4399D : Autres travaux spécialisés construction  
 4399E : Location avec opérateur matériel constr  
 4511Z : Comm voitures véhicules auto légers  
 4519Z : Commerce d'autres véhicules automobiles  
 4520A : Entretien répar véhicules auto légers  
 4520B : Entretien répar autres véhicules auto  
 4531Z : Commerce gros équipements automobiles  
 4532Z : Commerce détail équipements automobiles  
 4540Z : Commerce et réparation de motocycles  
 4611Z : Intermédiaires commerce matières prem  
 4612A : Centrales d'achat de carburant  
 4612B : Autres interm comm combust métaux minér  
 4613Z : Interméd comm bois matériaux construc  
 4614Z : Interméd comm machines équip industr  
 4615Z : Interméd comm meubles quincaillerie  
 4616Z : Interméd comm textiles habill chaussures  
 4617A : Centrales d'achat alimentaires  
 4617B : Autres interm comm denrées boisson tabac  
 4618Z : Intermédiaires commerce autres produits  
 4619A : Centrales d'achat non alimentaires  
 4619B : Autres interm commerce produits divers  
 4621Z : Commerce gros céréales tabac semences  
 4622Z : Commerce de gros de fleurs et plantes  
 4623Z : Commerce de gros d'animaux vivants  
 4624Z : Commerce de gros de cuirs et peaux  
 4631Z : Commerce de gros de fruits et légumes  
 4632A : Commerce de gros de viandes de boucherie  
 4632B : Commerce de gros produits à base viande  
 4632C : Commerce de gros de volailles et gibier  
 4633Z : Commerce gros prod laitiers oeufs huiles  
 4634Z : Commerce de gros de boissons  
 4635Z : Commerce gros produits à base de tabac  
 4636Z : Commerce gros sucre chocolat confiserie  
 4637Z : Commerce gros café thé cacao épices  
 4638A : Commerce gros poissons crustacés mollusq  
 4638B : Commerce gros alimentaire spécialisé div  
 4639A : Commerce de gros de produits surgelés  
 4639B : Commerce de gros alimentaire non spécial  
 4641Z : Commerce de gros de textiles  
 4642Z : Commerce gros habillement chaussures  
 4643Z : Commerce gros appareils électroménagers  
 4644Z : Commerce gros vaisselle prod entretien

4645Z : Commerce gros parfumerie produits beauté  
 4646Z : Commerce gros produits pharmaceutiques  
 4647Z : Comm gros meubles tapis éclairage  
 4648Z : Comm gros articles horlogerie bijouterie  
 4649Z : Commerce gros autres biens domestiques  
 4651Z : Comm gros ordinat périphériq logiciels  
 4652Z : Commerce gros composants électroniques  
 4661Z : Commerce de gros de matériel agricole  
 4662Z : Commerce de gros de machines-outils  
 4663Z : Comm gros machines extraction construct  
 4664Z : Comm gros machines industr textile habil  
 4665Z : Commerce de gros de mobilier de bureau  
 4666Z : Comm gros autres machines équip bureau  
 4669A : Commerce de gros de matériel électrique  
 4669B : Commerce gros fourniture équipts industr  
 4669C : Commerce gros fournitures équipts divers  
 4671Z : Commerce gros combustibles  
 4672Z : Commerce de gros de minerais et métaux  
 4673A : Comm gros bois matériaux construction  
 4673B : Commerce gros appareils sanitaires  
 4674A : Commerce de gros de quincaillerie  
 4674B : Commerce gros fournit plomberie chauff  
 4675Z : Commerce de gros de produits chimiques  
 4676Z : Comm gros autres produits intermédiaires  
 4677Z : Commerce de gros de déchets et débris  
 4690Z : Commerce de gros non spécialisé  
 4711A : Commerce de détail de produits surgelés  
 4711B : Commerce d'alimentation générale  
 4711C : Supérettes  
 4711D : Supermarchés  
 4711E : Magasins multi-commerces  
 4711F : Hypermarchés  
 4719A : Grands magasins  
 4719B : Autres commerces détail magasin non spéc  
 4721Z : Commerce détail fruits légumes magasin  
 4722Z : Commerce détail viandes magasin spécial  
 4723Z : Commerce détail poissons magasin spécial  
 4724Z : Commerce détail pain pâtisserie magasin  
 4725Z : Commerce détail boissons magasin spécial  
 4726Z : Commerce détail tabac magasin spécialisé  
 4729Z : Autres comm détail alimentaire magasin  
 4730Z : Commerce détail carburants magasin  
 4741Z : Comm détail ordinateurs logiciel magasin  
 4742Z : Comm détail matériels télécom magasin  
 4743Z : Comm détail matériel audio/vidéo magasin  
 4751Z : Comm détail textiles magasin spécialisé  
 4752A : Com dét quincaill peintures petites surf  
 4752B : Com dét quincaill peintures grandes surf  
 4753Z : Comm détail revêtements mur sol magasin  
 4754Z : Comm détail électroménagers magasin spé  
 4759A : Commerce de détail de meubles  
 4759B : Commerce détail autres équipements foyer  
 4761Z : Comm détail livres magasin spécialisé  
 4762Z : Commerce dét journaux papetere magasin  
 4763Z : Comm détail enregistrements magasin spé  
 4764Z : Commerce détail articles sport magasin  
 4765Z : Comm détail jeux jouets magasin spécial  
 4771Z : Comm détail habillement magasin spécial  
 4772A : Commerce de détail de la chaussure  
 4772B : Commerce détail maroquinerie art voyage  
 4773Z : Commerce détail produits pharmaceutiques  
 4774Z : Comm détail art médicaux orthop magasin  
 4775Z : Comm détail parfum prod beauté magasin  
 4776Z : Comm détail fleurs plantes magasin spé  
 4777Z : Comm détail horlogerie bijouteri magasin  
 4778A : Commerces de détail d'optique  
 4778B : Commerces détail charbons combustibles  
 4778C : Autres commerces détail spécialisés div  
 4779Z : Commerce détail biens occasion magasin  
 4781Z : Comm détail alimentaire éventair marchés

4782Z : Comm détail textil habill chauss marchés  
 4789Z : Autres comm détail éventaires marchés  
 4791A : Vente à distance sur catalogue général  
 4791B : Vente à distance sur catalogue spécialis  
 4799A : Vente à domicile  
 4799B : Vente automates autres commerces détail  
 4910Z : Transport ferroviaire interurbain voyag  
 4920Z : Transports ferroviaires de fret  
 4931Z : Transports urbains suburbains voyageurs  
 4932Z : Transports de voyageurs par taxis  
 4939A : Transports routiers réguliers voyageurs  
 4939B : Autres transports routiers de voyageurs  
 4939C : Téléphériques et remontées mécaniques  
 4941A : Transports routiers de fret interurbains  
 4941B : Transports routiers de fret de proximité  
 4941C : Location de camions avec chauffeur  
 4942Z : Services de déménagement  
 4950Z : Transports par conduites  
 5010Z : Transports maritimes côtiers passagers  
 5020Z : Transports maritimes et côtiers de fret  
 5030Z : Transports fluviaux de passagers  
 5040Z : Transports fluviaux de fret  
 5110Z : Transports aériens de passagers  
 5121Z : Transports aériens de fret  
 5122Z : Transports spatiaux  
 5210A : Entreposage et stockage frigorifique  
 5210B : Entreposage et stockage non frigorifique  
 5221Z : Services auxiliaires transports terrestre  
 5222Z : Services auxiliaires transports par eau  
 5223Z : Services auxiliaires transports aériens  
 5224A : Manutention portuaire  
 5224B : Manutention non portuaire  
 5229A : Messagerie, fret express  
 5229B : Affrètement et organisation transports  
 5310Z : Activ poste cadre obligation serv univ  
 5320Z : Autres activités de poste et de courrier  
 5510Z : Hôtels et hébergement similaire  
 5520Z : Héberg touristique héberg courte durée  
 5530Z : Terrains camping parcs pour caravanes  
 5590Z : Autres hébergements  
 5610A : Restauration traditionnelle  
 5610B : Cafétérias et autres libres-services  
 5610C : Restauration de type rapide  
 5621Z : Services des traiteurs  
 5629A : Restauration collective sous contrat  
 5629B : Autres services de restauration n.c.a.  
 5630Z : Services des débits de boissons  
 5811Z : Édition de livres  
 5812Z : Édition répertoires fichiers adresses  
 5813Z : Édition de journaux  
 5814Z : Édition de revues et périodiques  
 5819Z : Autres activités d'édition  
 5821Z : Édition de jeux électroniques  
 5829A : Édition de logiciels système et réseau  
 5829B : Edition logiciels outils développement  
 5829C : Edition de logiciels applicatifs  
 5911A : Production films programmes télé  
 5911B : Production films institutionnels pub  
 5911C : Production de films pour le cinéma  
 5912Z : Post-product films ciné vidéo progr télé  
 5913A : Distribution de films cinématographiques  
 5913B : Edition et distribution vidéo  
 5914Z : Projection de films cinématographiques  
 5920Z : Enregistrement sonore édition musicale  
 6010Z : Édition et diffusion de programmes radio  
 6020A : Edition de chaînes généralistes  
 6020B : Edition de chaînes thématiques  
 6110Z : Télécommunications filaires  
 6120Z : Télécommunications sans fil  
 6130Z : Télécommunications par satellite

6190Z : Autres activités de télécommunication  
 6201Z : Programmation informatique  
 6202A : Conseil systèmes logiciels informatiques  
 6202B : Tierce maintenance systèmes appli inform  
 6203Z : Gestion d'installations informatiques  
 6209Z : Autres activités informatiques  
 6311Z : Traitement données héberg activ connexes  
 6312Z : Portails Internet  
 6391Z : Activités des agences de presse  
 6399Z : Autres services d'information n.c.a.  
 6411Z : Activités de banque centrale  
 6419Z : Autres intermédiations monétaires  
 6420Z : Activités des sociétés holding  
 6430Z : Fonds placement instruments similaires  
 6491Z : Crédit-bail  
 6492Z : Autre distribution de crédit  
 6499Z : Autres activités des services financiers  
 6511Z : Assurance vie  
 6512Z : Autres assurances  
 6520Z : Réassurance  
 6530Z : Caisses de retraite  
 6611Z : Administration de marchés financiers  
 6612Z : Courtage valeurs mobilières marchandises  
 6619A : Support juridiq gest patrimoine mobilier  
 6619B : Autres activités auxiliaires serv financ  
 6621Z : Évaluation des risques et dommages  
 6622Z : Activ agents courtiers assurances  
 6629Z : Autres activ auxiliaires assurance  
 6630Z : Gestion de fonds  
 6810Z : Activ marchands biens immobiliers  
 6820A : Location de logements  
 6820B : Locat terrains autres biens immobiliers  
 6831Z : Agences immobilières  
 6832A : Administ immeubles autres biens immobil  
 6832B : Supports juridiq gest patrimoine immobil  
 6910Z : Activités juridiques  
 6920Z : Activités comptables  
 7010Z : Activités des sièges sociaux  
 7021Z : Conseil relations publiq communication  
 7022Z : Conseil pour affaires gestion  
 7111Z : Activités d'architecture  
 7112A : Activité des géomètres  
 7112B : Ingénierie, études techniques  
 7120A : Contrôle technique automobile  
 7120B : Analyses essais inspections techniques  
 7211Z : Recherche-développement biotechnologies  
 7219Z : Recherche-développt sciences phys nat  
 7220Z : Recherche-développt sciences humaine soc  
 7311Z : Activités des agences de publicité  
 7312Z : Régie publicitaire de médias  
 7320Z : Études de marché et sondages  
 7410Z : Activités spécialisées de design  
 7420Z : Activités photographiques  
 7430Z : Traduction et interprétation  
 7490A : Activité des économistes de construction  
 7490B : Activ spécialis scientifiq techniq div  
 7500Z : Activités vétérinaires  
 7711A : Location courte durée voitures  
 7711B : Location longue durée voitures  
 7712Z : Location et location-bail de camions  
 7721Z : Location bail articles loisirs sport  
 7722Z : Location vidéocassettes disques vidéo  
 7729Z : Location bail autres biens pers domestiq  
 7731Z : Location machines équipements agricoles  
 7732Z : Location bail machines équipts construct  
 7733Z : Location bail machines bureau mat inform  
 7734Z : Location bail matériel transport par eau  
 7735Z : Location bail matériels transport aérien  
 7739Z : Location autres machines équipements  
 7740Z : Location-bail propriété intellectuelle

7810Z : Activ agences placement main-d'oeuvre  
 7820Z : Activ agences travail temporaire  
 7830Z : Autre mise disposit ressources humaines  
 7911Z : Activités des agences de voyage  
 7912Z : Activités des voyagistes  
 7990Z : Autres services de réservation  
 8010Z : Activités de sécurité privée  
 8020Z : Activ liées aux systèmes sécurité  
 8030Z : Activités d'enquête  
 8110Z : Activ combinées soutien lié bâtiments  
 8121Z : Nettoyage courant des bâtiments  
 8122Z : Autres activ nettoyage bâtiments industr  
 8129A : Désinfection désinsectisation dératisat  
 8129B : Autres activités de nettoyage n.c.a.  
 8130Z : Services d'aménagement paysager  
 8211Z : Services administratifs combinés bureau  
 8219Z : Photocopie prépar documents autres activ  
 8220Z : Activités de centres d'appels  
 8230Z : Organisation salons professionn congrès  
 8291Z : Activ agences recouvrement factures  
 8292Z : Activités de conditionnement  
 8299Z : Autres activ soutien aux entreprises nca  
 8411Z : Administration publique générale  
 8412Z : Administration publique santé formation  
 8413Z : Administration publique des activ éco  
 8421Z : Affaires étrangères  
 8422Z : Défense  
 8423Z : Justice  
 8424Z : Activités d'ordre public et de sécurité  
 8425Z : Services du feu et de secours  
 8430A : Activités générales de sécurité sociale  
 8430B : Gestion des retraites complémentaires  
 8430C : Distribution sociale de revenus  
 8510Z : Enseignement pré-primaire  
 8520Z : Enseignement primaire  
 8531Z : Enseignement secondaire général  
 8532Z : Enseignement secondaire technique pro  
 8541Z : Enseignement post-secondaire non sup  
 8542Z : Enseignement supérieur  
 8551Z : Enseignement disciplines sport loisirs  
 8552Z : Enseignement culturel  
 8553Z : Enseignement de la conduite  
 8559A : Formation continue d'adultes  
 8559B : Autres enseignements  
 8560Z : Activités de soutien à l'enseignement  
 8610Z : Activités hospitalières  
 8621Z : Activité des médecins généralistes  
 8622A : Activités radiodiagnostic radiothérapie  
 8622B : Activités chirurgicales  
 8622C : Autres activités médecins spécialistes  
 8623Z : Pratique dentaire  
 8690A : Ambulances  
 8690B : Laboratoires d'analyses médicales  
 8690C : Centres de collecte et banques d'organes  
 8690D : Activité des infirmiers et sage-femmes  
 8690E : Activité professionnels rééducation  
 8690F : Activités santé humaine non classées  
 8710A : Hébergement médicalisé personnes âgées  
 8710B : Hébergement médicalisé enfants handicapé  
 8710C : Hébergement médicalisé adultes handicap  
 8720A : Héberg social handicapés malades mentaux  
 8720B : Hébergement social pour toxicomanes  
 8730A : Hébergement social pour personnes âgées  
 8730B : Hébergement social handicapés physiques  
 8790A : Hébergement social enfants en difficulté  
 8790B : Héberg soc adultes familles difficulté  
 8810A : Aide à domicile  
 8810B : Accueil sans héberg adultes handicapés  
 8810C : Aide par le travail  
 8891A : Accueil de jeunes enfants

		<p>8891B : Accueil sans héberg enfants handicapés  8899A : Autre accueil sans héberg enfants ados  8899B : Action sociale sans hébergement n.c.a.  9001Z : Arts du spectacle vivant  9002Z : Activités de soutien au spectacle vivant  9003A : Création artist relevant arts plastiques  9003B : Autre création artistique  9004Z : Gestion de salles de spectacles  9101Z : Gestion des bibliothèques et archives  9102Z : Gestion des musées  9103Z : Gestion sites monuments historiques  9104Z : Gestion jardins botaniques zoologiques  9200Z : Organisation jeux hasard argent  9311Z : Gestion d'installations sportives  9312Z : Activités de clubs de sports  9313Z : Activ centres culture physique  9319Z : Autres activités liées au sport  9321Z : Activ parcs attractions parcs thèmes  9329Z : Autres activités récréatives et loisirs  9411Z : Activ organisations patronales consulaire  9412Z : Activ organisations professionnelles  9420Z : Activités des syndicats de salariés  9491Z : Activités des organisations religieuses  9492Z : Activités des organisations politiques  9499Z : Autres organisations adhésion volontaire  9511Z : Répar ordinateurs équipements périphériq  9512Z : Réparation équipements communication  9521Z : Répar produits électroniq grand public  9522Z : Répar appareils électroménagers  9523Z : Réparation chaussures articles cuir  9524Z : Réparation meubles équipements foyer  9525Z : Répar articles horlogerie bijouterie  9529Z : Réparation biens personnels domestiques  9601A : Blanchisserie-teinturerie de gros  9601B : Blanchisserie-teinturerie de détail  9602A : Coiffure  9602B : Soins de beauté  9603Z : Services funéraires  9604Z : Entretien corporel  9609Z : Autres services personnels  9700Z : Activ ménages employeurs pers domestique  9810Z : Activ ménages product biens usage propre  9820Z : Activ ménages product serv usage propre  9900Z : Organisations organismes extraterritor  ZZZZZ : Sans objet ou non renseigné</p>
NAIDT	Naissance dans un Dom-Tom	<p>00 : Né en France métropolitaine  11 : Né en Guadeloupe  12 : Né en Martinique  13 : Né en Guyane  14 : Né à la Réunion  15 : Né à Saint-Pierre-et-Miquelon  16 : Né à Mayotte  17 : Né en Polynésie française  18 : Né en Nouvelle Calédonie  19 : Né à Wallis-et-Futuna  20 : Né à Saint-Barthélémy  21 : Né à Saint-Martin  30 : Hors France métropolitaine et hors Dom-Tom</p>
NAT13	Nationalité actuelle en 13 postes	<p>00 : Français de naissance  01 : Français par acquisition  02 : Portugais  03 : Italiens  04 : Espagnols  05 : Autres nationalités de l'Union Européenne (à 27)  06 : Autres nationalités d'Europe  07 : Algériens  08 : Marocains  09 : Tunisiens  10 : Autres nationalités d'Afrique</p>

		11 : Turcs 12 : Autres nationalités
NAT49	Nationalité actuelle détaillée en 49 postes	012 : Algériens 024 : Angolais 056 : Belges 076 : Brésiliens 116 : Cambodgiens 120 : Camerounais 124 : Canadiens 144 : Sri Lankais 156 : Chinois 170 : Colombiens 174 : Comoriens 178 : Congolais 180 : Zaïrois 276 : Allemands 324 : Guinéens 332 : Haïtiens 356 : Indiens 380 : Italiens 384 : Ivoiriens 392 : Japonais 422 : Libanais 450 : Malgaches 466 : Maliens 478 : Mauritaniens 480 : Mauriciens 504 : Marocains 528 : Néerlandais 586 : Pakistanais 616 : Polonais 620 : Portugais 642 : Roumains 643 : Russes 686 : Sénégalais 688 : Serbes 704 : Vietnamiens 724 : Espagnols 756 : Suisses 788 : Tunisiens 792 : Turcs 826 : Britanniques 840 : Américains (USA) 997 : Français de naissance 998 : Français par acquisition AFR : Autres nationalités d'Afrique AME : Autres nationalités d'Amérique (hors Caraïbes) AOC : Autres nationalités d'Asie et Océanie CAR : Autres nationalités des îles Caraïbes EUR : Autres nationalités de l'UE (à 27) HUE : Autres nationalités d'Europe (hors UE)
NATC	Nationalité actuelle condensée	0 : Français de naissance 1 : Français par acquisition 2 : Autres nationalités de l'Union Européenne à 27 3 : Autres nationalités d'Europe 4 : Nationalités d'Afrique 5 : Nationalités d'Asie 6 : Nationalités d'Amérique 7 : Nationalités d'Australie ou d'Océanie
NATN12	Nationalité à la naissance des Français en 12 postes	01 : Français de naissance 02 : Portugais 03 : Italiens 04 : Espagnols 05 : Autres nationalités de l'Union Européenne (à 27) 06 : Autres nationalités d'Europe 07 : Algériens 08 : Marocains 09 : Tunisiens 10 : Autres nationalités d'Afrique

		11 : Turcs 12 : Autres nationalités ZZ : Etrangers
NATN49	Nationalité à la naissance, pour les Français par acquisition (détaillée en 49 postes)	012 : Algériens 024 : Angolais 056 : Belges 076 : Brésiliens 116 : Cambodgiens 120 : Camerounais 124 : Canadiens 144 : Sri Lankais 156 : Chinois 170 : Colombiens 174 : Comoriens 178 : Congolais 180 : Zaïrois 276 : Allemands 324 : Guinéens 332 : Haïtiens 356 : Indiens 380 : Italiens 384 : Ivoiriens 392 : Japonais 422 : Libanais 450 : Malgaches 466 : Maliens 478 : Mauritaniens 480 : Mauriciens 504 : Marocains 528 : Néerlandais 586 : Pakistanais 616 : Polonais 620 : Portugais 642 : Roumains 643 : Russes 686 : Sénégalais 688 : Serbes 704 : Vietnamiens 724 : Espagnols 756 : Suisses 788 : Tunisiens 792 : Turcs 826 : Britanniques 840 : Américains (USA) 997 : Français de naissance AFR : Autres nationalités d'Afrique AME : Autres nationalités d'Amérique (hors Caraïbes) AOC : Autres nationalités d'Asie et Océanie CAR : Autres nationalités des îles Caraïbes EUR : Autres nationalités de l'UE (à 27) HUE : Autres nationalités d'Europe (hors UE) ZZZ : Etrangers
NATNC	Nationalité à la naissance des Français (condensée)	1 : Français de naissance 2 : Autres nationalités de l'Union Européenne à 27 3 : Autres nationalités d'Europe 4 : Nationalités d'Afrique 5 : Nationalités d'Asie 6 : Nationalités d'Amérique 7 : Nationalités d'Australie ou d'Océanie Z : Etrangers
NBPI	Nombre de pièces	01 : 1 pièce 02 : 2 pièces 03 : 3 pièces 04 : 4 pièces 05 : 5 pièces 06 : 6 pièces 07 : 7 pièces 08 : 8 pièces 09 : 9 pièces

		10 : 10 pièces 11 : 11 pièces 12 : 12 pièces 13 : 13 pièces 14 : 14 pièces 15 : 15 pièces 16 : 16 pièces 17 : 17 pièces 18 : 18 pièces 19 : 19 pièces 20 : 20 pièces et plus ZZ : Hors logement ordinaire
NPERR	Nombre de personnes du logement (regroupé)	1 : Une personne 2 : 2 personnes 3 : 3 personnes 4 : 4 personnes 5 : 5 personnes 6 : 6 personnes ou plus Z : Hors logement ordinaire
NUMF	Numéro de famille	1 : Membre de la famille principale 2 : Membre de la famille secondaire Z : Personne hors famille
NUMMR	Numéro du ménage dans la région (anonymisé)	
ORIDT	Originaire d'un Dom-Tom	00 : Non originaire d'un Dom-Tom 11 : Originaire de Guadeloupe 12 : Originaire de Martinique 13 : Originaire de Guyane 14 : Originaire de la Réunion 15 : Originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon 16 : Originaire de Mayotte 17 : Originaire de Polynésie française 18 : Originaire de Nouvelle Calédonie 19 : Originaire de Wallis-et-Futuna 20 : Saint-Barthélemy 21 : Saint-Martin
PNAI12	Pays de naissance en 12 postes	01 : France métropolitaine et Dom-Tom 02 : Portugal 03 : Italie 04 : Espagne 05 : Autres pays de l'Union Européenne à 27 06 : Autres pays d'Europe 07 : Algérie 08 : Maroc 09 : Tunisie 10 : Autres pays d'Afrique 11 : Turquie 12 : Autres pays
PROF	Profession détaillée en 486 postes (actifs occupés)	111A : Agriculteurs petite expl. Céréales 111B : Maraîchers, horticulteurs petite exploi. 111C : Viticulteurs, arboriculteurs petite exp. 111D : Eleveurs herbivores petite exploitation 111E : Eleveurs granivores petite exploitation 111F : Agriculteurs sur petite exploitation 121A : Agriculteurs moyenne exploit. céréales 121B : Maraîchers, horticulteurs moyenne expl. 121C : Viticulteurs moyenne exploitation 121D : Eleveurs herbivores moyenne exploitation 121E : Eleveurs granivores moyenne exploitation 121F : Agriculteurs sur moyenne exploitation 122A : Entrepreneurs agricoles 0 à 9 salariés 122B : Exploitants forestiers, 0 à 9 salariés 122C : Patrons pêcheurs, de 0 à 9 salariés 131A : Agriculteurs grande exploitation céréale 131B : Maraîchers, horticulteurs grande expl. 131C : Viticulteurs, arboriculteurs grande exp. 131D : Eleveurs herbivores, grande exploitation

131E : Eleveurs granivores grande exploitation  
 131F : Agriculteurs sur grande exploitation  
 211A : Artisans maçons  
 211B : Artisans menuisiers bât., charpentiers  
 211C : Artisans couvreurs  
 211D : Artisans plombiers, chauffagistes  
 211E : Artisans électriciens du bâtiment  
 211F : Artisans peinture et finitions bâtiment  
 211G : Artisans serruriers, métalliers  
 211H : Artisans terrassement, travaux publics  
 211J : Entrepreneurs parcs jardins, paysagistes  
 212A : Artisans mécaniciens machines agricoles  
 212B : Artisans chaudronniers  
 212C : Artisans travail métaux hors horlogerie  
 212D : Artisans divers fabrication de machines  
 213A : Artisans habillement, textile et cuir  
 214A : Artisans de l'ameublement  
 214B : Artisans du travail mécanique du bois  
 214C : Artisans papier, imprimerie reproduction  
 214D : Artisans en matériaux construction  
 214E : Artisans d'art  
 214F : Autres artisans (y.c. horlogers,...)  
 215A : Boulangers, pâtisseries de 0 à 9 salariés  
 215B : Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés  
 215C : Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés  
 215D : Autres artisans alimentation, 0 à 9 sal.  
 216A : Artisans mécaniciens réparateurs d'auto  
 216B : Artisans tôliers-carrossiers auto  
 216C : Artisans réparateurs divers  
 217A : Artisans du transport, de 0 à 9 salariés  
 217B : Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés  
 217C : Artisans coiffeurs 0 à 9 salariés  
 217D : Artisans teinturiers, 0 à 9 salariés  
 217E : Artisans services, de 0 à 9 salariés  
 218A : Transporteurs routiers fluviaux 0 à 9 s.  
 219A : Aides familiaux d'artisans  
 221A : Grossistes alimentation, 0 à 9 salariés  
 221B : Grossistes non alimentaires 0 à 9 sal.  
 222A : Détaillants alimentation 0 à 9 salariés  
 222B : Détaillants alimentation 0 à 9 salariés  
 223A : Détaillants ameublement 0 à 9 salariés  
 223B : Détaillants en droguerie 0 à 9 salariés  
 223C : Fleuristes, de 0 à 9 salariés  
 223D : Détaillants habillement 0 à 9 salariés  
 223E : Détaillants produits luxe 0 à 9 salariés  
 223F : Détaillants en biens culturels 0 à 9 sal  
 223G : Détaillants tabac, presse 0 à 9 salariés  
 223H : Exploitants station-service 0 à 9 sal.  
 224A : Exploitants café-restaurant 0 à 2 sal.  
 224B : Exploitants de petit café 0 à 2 salariés  
 224C : Exploitants hôtel-restaurant, 0 à 2 sal.  
 224D : Exploitants restaurant hôtel 3 à 9 sal.  
 225A : Intermédiaires commerce 0 à 9 salariés  
 226A : Courtiers d'assurance 0 à 9 salariés  
 226B : Agents de voyage 0 à 9 salariés  
 226C : Agents immobiliers de 0 à 9 salariés  
 227A : Indépendants du spectacle 0 à 9 salariés  
 227B : Indépendants enseignement 0 à 9 salariés  
 227C : Astrologues 0 à 9 salariés  
 227D : Indépendants des services 0 à 9 salariés  
 231A : Chefs entreprise de 500 salariés et plus  
 232A : Chefs d'entreprise, de 50 à 499 salariés  
 233A : Chefs d'entreprise BTP 10 à 49 salariés  
 233B : Chefs d'entreprise 10 à 49 salariés  
 233C : Chefs commerce, de 10 à 49 salariés  
 233D : Chefs entreprise serv. 10 à 49 salariés  
 311A : Médecins libéraux spécialistes  
 311B : Médecins libéraux généralistes  
 311C : Chirurgiens dentistes  
 311D : Psychologues psychanalystes non médecins

311E : Vétérinaires (libéraux ou salariés)  
 311F : Pharmaciens libéraux  
 312A : Avocats  
 312B : Notaires  
 312C : Experts comptables, agréés, libéraux  
 312D : Conseils libéraux en études économiques  
 312E : Ingénieurs conseils libéraux (technique)  
 312F : Architectes libéraux  
 312G : Géomètres-experts, huissiers de justice  
 313A : Aides familiaux libéraux (administratif)  
 331A : Personnels direction fonction publique  
 332A : Ingénieurs de l'Etat  
 332B : Ingénieurs collectivité locale, hôpital  
 333A : Magistrats  
 333B : Personnels de catégorie A Impôts  
 333C : Cadres de la Poste  
 333D : Cadres France Télécom (statut public)  
 333E : Cadres A Etat hors Enseignement, Impôts  
 333F : Cadre A des collectivités locales  
 334A : Officiers Armées et Gendarmerie  
 335A : Personnes mandat en politique, syndical  
 341A : Professeurs agrégés certifiés secondaire  
 341B : Chefs établissement du secondaire  
 342A : Enseignants de l'enseignement supérieur  
 342E : Chercheurs de la recherche publique  
 343A : Psychologues orientation scolaire  
 344A : Médecins hospitaliers non libéral  
 344B : Médecins salariés non hospitaliers  
 344C : Internes médecine, odontologie pharmacie  
 344D : Pharmaciens salariés  
 351A : Bibliothécaires (fonction publique)  
 352A : Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)  
 352B : Auteurs littéraires, scénaristes  
 353A : Directeurs de journaux, d'éditions  
 353B : Directeurs audiovisuel et des spectacles  
 353C : Cadres artistiques audiovisuel spectacle  
 354A : Artistes plasticiens  
 354B : Artistes+B493 de la musique et du chant  
 354C : Artistes dramatiques  
 354D : Artistes de la danse, du cirque  
 354G : Professeurs d'art (hors scolaires)  
 371A : Cadres d'état-major grandes entreprises  
 372A : Cadres études économiques, financières  
 372B : Cadres organisation serv. administratifs  
 372C : Cadres ressources humaines recrutement  
 372D : Cadres spécialistes de la formation  
 372E : Juristes  
 372F : Cadres documentation l'archivage hors FP  
 373A : Cadres financiers grandes entreprises  
 373B : Cadres administratifs grande entreprise  
 373C : Cadres financiers ou comptables PME  
 373D : Cadres services administratifs PME  
 374A : Cadres d'exploitation commerce de détail  
 374B : Chefs produits autres cadres mercatique  
 374C : Cadres commerciaux grandes entreprises  
 374D : Cadres commerciaux PME (hors détail)  
 375A : Cadres de la publicité  
 375B : Cadres relations publiques communication  
 376A : Cadres des marchés financiers  
 376B : Cadres des opérations bancaires  
 376C : Cadres commerciaux de la banque  
 376D : Chefs établissements responsab. bancaire  
 376E : Cadres services techniques assurances  
 376F : Cadres techniques sécurité sociale  
 376G : Cadres de l'immobilier  
 377A : Cadres de l'hôtellerie restauration  
 380A : Directeurs techniques d'entreprises  
 381A : Ingénieurs agriculture pêche eaux forêts  
 382A : Ingénieurs cadres étude du bâtiment TP  
 382B : Architectes salariés

382C : Cadres de chantier du BTP  
 382D : Ingénieurs cadres technico-commerc. BTP  
 383A : Ingénieurs en électricité, électronique  
 383B : Ingénieurs cadres fabrication électrique  
 383C : Cadres technico-co. mat électrique prof.  
 384A : Ingénieurs en mécanique travail métaux  
 384B : Ingénieur cadre mécanique travail métaux  
 384C : Ingénieurs technico-comm. mécanique prof  
 385A : Ingénieurs industries de transformation  
 385B : Ingénieurs indus. trans. agroalimentaire  
 385C : Cadres technico-co. biens intermédiaires  
 386A : Ingénieurs autres industries  
 386D : Ingénieurs et cadres dans l'énergie, eau  
 386E : Cadres de fabrication autres industries  
 387A : Ingénieurs cadres des achats industriels  
 387B : Ingénieurs cadres logistique, planning  
 387C : Ingénieurs cadres méthodes de production  
 387D : Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité  
 387E : Ingénieurs maintenance, entretien  
 387F : Ingénieurs cadres techn. environnement  
 388A : Ingénieurs développement en informatique  
 388B : Cadres services utilisat. informatique  
 388C : Chefs de projets informatiques  
 388D : Cadres technico-commerciaux informatique  
 388E : Ingénieurs cadres spécialistes télécom.  
 389A : Ingénieurs cadres techniques transports  
 389B : Officiers navigants aviation civile  
 389C : Officiers techniques marine marchande  
 421A : Instituteurs  
 421B : Professeurs des écoles  
 422A : Professeurs enseignement général collège  
 422B : Professeurs de lycée professionnel  
 422C : Maîtres auxiliaires du secondaire  
 422D : Conseillers principaux d'éducation  
 422E : Surveillants, aides-éducateurs scolaires  
 423A : Moniteurs d'école de conduite  
 423B : Formateurs animateurs formation continue  
 424A : Moniteurs éducateurs sportifs prof.  
 425A : Sous-bibliothécaires  
 431A : Cadres infirmiers et assimilés  
 431B : Infirmiers psychiatriques  
 431C : Puéricultrices  
 431D : Infirmiers spécialisés hors psychiatrie  
 431E : Sages-femmes (libérales ou salariées)  
 431F : Infirmiers en soins généraux, salariés  
 431G : Infirmiers libéraux  
 432A : Masseurs rééducateurs, libéraux  
 432B : Masseurs rééducateurs, salariés  
 432C : Autres spécialistes rééducation libéraux  
 432D : Autres spécialistes rééducation salariés  
 433A : Techniciens médicaux  
 433B : Opticiens audioprothésistes  
 433C : Autres spécialistes appareil médical  
 433D : Préparateurs en pharmacie  
 434A : Cadres de l'intervention socio-éducative  
 434B : Assistants de service social  
 434C : Conseillers économie sociale familiale  
 434D : Educateurs spécialisés  
 434E : Moniteurs éducateurs  
 434F : Educateurs spécialisés moniteurs atelier  
 434G : Educateurs de jeunes enfants  
 435A : Directeurs centre socioculturel loisir  
 435B : Animateurs socioculturels et de loisirs  
 441A : Clergé séculier  
 441B : Clergé régulier  
 451A : Professions intermédiaires de la Poste  
 451B : Intermédiaires administ. France Télécom  
 451C : Contrôleurs des Impôts  
 451D : Ingénieurs contrôle navigation aérienne  
 451E : Cadres B Etat hors Enseignement, Impôts

451F : Cadres B des collectivités locales  
 452A : Inspecteurs et officiers de police  
 452B : Adjudants de l'Armée, de la Gendarmerie  
 461A : Secrétaires de direction (non cadres)  
 461D : Maîtrise techniciens services financiers  
 461E : Techniciens admin. services juridiques  
 461F : Techniciens administratifs autres serv.  
 462A : Chefs petite surface vente (salariés)  
 462B : Maîtrise exploitation magasins de vente  
 462C : Acheteurs non cadres, aides-acheteurs  
 462D : Animateurs marchandiseurs (non cadres)  
 462E : Autre commercial (sauf technicien vente)  
 463A : Technico-commerciaux informatique  
 463B : Technico-comm. biens intermédiaires  
 463C : Technico-commerciaux auprès entreprises  
 463D : Techniciens comm. auprès d'entreprises  
 463E : Techniciens technico-comm. Représentants  
 464A : Assistants publicité relations publiques  
 464B : Interprètes, traducteurs  
 465A : Concepteurs des arts graphiques  
 465B : Assistants de réalisation spectacles  
 465C : Photographes (indépendants et salariés)  
 466A : Responsables transp voyageurs non cadres  
 466B : Responsables transports non cadres  
 466C : Responsables des transports non cadres  
 467A : Chargés de clientèle bancaire  
 467B : Techniciens des opérations bancaires  
 467C : Professions intermédiaires d'assurances  
 467D : Professions intermédiaires sécurité soc.  
 468A : Maîtrise restauration  
 468B : Maîtrise de l'hébergement  
 471A : Techniciens agriculture, eaux et forêt  
 471B : Techniciens prod. agriculture eaux forêt  
 472A : Dessinateurs bâtiment, travaux publics  
 472B : Géomètres, topographes  
 472C : Métreurs et techniciens bâtiment et TP  
 472D : Technicien TP Etat collectivités locales  
 473A : Dessinateurs électricité électromécaniq.  
 473B : Techniciens en électricité, électronique  
 473C : Techniciens électricité électronique  
 474A : Dessinateurs construction mécanique  
 474B : Techniciens en construction mécanique  
 474C : Techniciens constr. méca. travail métaux  
 475A : Techniciens rech dév ind. de transf.  
 475B : Techniciens production ind. de transf.  
 476A : Assistants techniques imprimerie édition  
 476B : Techniciens de l'ameublement et du bois  
 477A : Techniciens de la logistique du planning  
 477B : Techniciens équip. Indus. électriques  
 477C : Techniciens installation et maintenance  
 477D : Techniciens environnement pollution  
 478A : Techniciens en informatique  
 478B : Techniciens exploitation en informatique  
 478C : Techniciens services utilisateurs info.  
 478D : Techniciens télécom informatique réseaux  
 479A : Techniciens laborat. recherche publique  
 479B : Experts de niveau technicien  
 480A : Contremaîtres agriculture, sylviculture  
 480B : Maîtres équipage marine marchande pêche  
 481A : Conducteurs de travaux (non cadres)  
 481B : Chefs de chantier (non cadres)  
 482A : Agents maîtrise matériel électrique  
 483A : Agents maîtrise construction mécanique  
 484A : Agents maîtrise fabrication agroaliment.  
 484B : Agents de fabrication métallurgie  
 485A : Agents de maîtrise énergie eau chauffage  
 485B : Agents de fabrication autres industries  
 486A : Agents maintenance électricité électron.  
 486D : Agents maîtrise maintenance, mécanique  
 486E : Agents maîtrise entretien général

487A : Responsables d'entrepôt, de magasinage  
 487B : Responsables de la manutention  
 488A : Maîtrise restauration cuisine/production  
 488B : Maîtrise restauration  
 521A : Employés de la Poste  
 521B : Employés France Télécom (statut public)  
 522A : Agents de constatation des Impôts  
 523A : Adjointes administratifs FP  
 524A : Agents fonction publique yc enseignement  
 525A : Agents service établissements primaires  
 525B : Agents service autres étab. enseignement  
 525C : Agents admin FP sauf écoles, hôpitaux  
 525D : Agents de service hospitaliers  
 526A : Aides-soignants  
 526B : Assistants dentaires médicaux vétérin.  
 526C : Auxiliaires de puériculture  
 526D : Aides médico-psychologiques  
 526E : Ambulanciers salariés  
 531A : Agents de police de l'Etat  
 531B : Agents des polices municipales  
 531C : Surveillants admin. pénitentiaire  
 532A : Gendarmes (grade inférieur à adjudant)  
 532B : Sergents, sous-officiers (sauf pompiers)  
 532C : Hommes du rang sauf pompiers militaires  
 533A : Pompiers (y.c. pompiers militaires)  
 533B : Agents techniques forestiers  
 533C : Agents surveillance patrimoine  
 534A : Agents civils de sécurité, surveillance  
 534B : Convoyeurs gardes du corps (salariés)  
 541A : Hôtesse accueil information hors hôtel.  
 541D : Standardistes, téléphonistes  
 542A : Secrétaires  
 542B : Dactylos, sténodactylos  
 543A : Employés comptables ou financiers  
 543D : Employés administratifs d'entreprises  
 544A : Opérateurs d'exploitation informatique  
 545A : Employés admin. techniques de la banque  
 545B : Employés commerciaux de la banque  
 545C : Employés services techniques assurances  
 545D : Employés techniques sécurité sociale  
 546A : Contrôleurs transports personnel roulant  
 546B : Agents transports de voyageurs  
 546C : Employés transports de marchandises  
 546D : Hôtesse de l'air et stewards  
 546E : Hôtesse (transports, tourisme)  
 551A : Employés libre service et magasiniers  
 552A : Caissiers de magasin  
 553A : Vendeurs non spécialisés  
 554A : Vendeurs en alimentation  
 554B : Vendeurs ameublement, équipement foyer  
 554C : Vendeurs droguerie, bazar, quincaillerie  
 554D : Vendeurs du commerce de fleurs  
 554E : Vendeurs en habillement, articles sport  
 554F : Vendeurs produits beauté luxe optique  
 554G : Vendeurs de biens culturels  
 554H : Vendeurs tabac, presse articles divers  
 554J : Gérants station-service sal., mandataire  
 555A : Vendeurs correspondance, télévendeurs  
 556A : Vendeurs en gros biens équipement  
 561A : Serveurs bar, brasserie, café restaurant  
 561D : Aides de cuisine, apprentis de cuisine  
 561E : Employés hôtellerie  
 561F : Employés étage, employés hôtellerie  
 562A : Manucures, esthéticiens (salariés)  
 562B : Coiffeurs salariés  
 563A : Assistantes maternelles, gardes enfants  
 563B : Aides à domicile, aides ménagères  
 563C : Employés de maison chez des particuliers  
 564A : Concierges, gardiens d'immeubles  
 564B : Employés des services divers

621A : Chefs d'équipe gros oeuvre et TP  
 621B : Ouvriers qualifiés du travail du béton  
 621C : Conducteurs qualifiés d'engins BTP  
 621D : Ouvriers TP installations électriques  
 621E : Autres ouvriers qualifiés TP  
 621F : Ouvriers qualifiés TP Etat  
 621G : Mineurs de fond qualifiés  
 622A : Opérateurs sur machines automatiques  
 622B : Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés  
 622G : Contrôleurs qualifiés électrique électro  
 623A : Chaudronniers-tôliers industriels  
 623B : Tuyauteurs industriels qualifiés  
 623C : Soudeurs qualifiés sur métaux  
 623F : Opérateurs qualifiés usinage métaux  
 623G : Opérateurs qualifiés usinage des métaux  
 624A : Monteurs qualifiés ensembles mécaniques  
 624D : Monteurs qualifiés structure métallique  
 624E : Ouvriers qualifiés contrôle mécanique  
 624F : OQ traitements thermiques surface métaux  
 624G : Autres mécaniciens, ajusteurs qualifiés  
 625A : Pilotes installation lourde industrie  
 625B : Ouvriers qualifiés labo agroalimentaire  
 625C : Ouvriers qualifiés de la chimie  
 625D : Opérateurs transformation des viandes  
 625E : Autres ouvriers qualifiés indus agricole  
 625H : Ouvriers qualifiés autres industries  
 626A : Pilotes instal. Indus. transformation  
 626B : Autres ouvriers qualifiés  
 626C : Ouvriers qualifiés industries bois  
 627A : Opérateurs qualifiés textile mégisserie  
 627B : OQ de l'habillement  
 627C : Ouvriers qualifiés industrie du cuir  
 627D : Ouvriers qualifiés de scierie menuiserie  
 627E : Ouvriers laboratoires photographiques  
 627F : Ouvriers qualifiés de l'impression  
 628A : Mécaniciens qualifiés maintenance indust  
 628B : Electriciens qualifiés entretien indus.  
 628C : Régleurs qualifiés équipements fabricat.  
 628D : Régleurs qualifiés équipemnt hors métaux  
 628E : OQ assainissement traitement déchets  
 628F : Agents laboratoire (sauf chimie, santé)  
 628G : Ouvriers qualifiés de type industriel  
 631A : Jardiniers  
 632A : Maçons qualifiés  
 632B : Ouvriers qualifiés travail de la pierre  
 632C : Charpentiers en bois qualifiés  
 632D : Menuisiers qualifiés du bâtiment  
 632E : Couvreurs qualifiés  
 632F : Plombiers et chauffagistes qualifiés  
 632G : Peintres supports verticaux  
 632H : Soliers moquetteurs supports horizontaux  
 632J : Monteurs qualifiés agencement, isolation  
 632K : Ouvriers qualifiés d'entretien bâtiments  
 633A : Electriciens qualifiés (y.c. bâtiment)  
 633B : Dépanneurs qualifiés électroménager  
 633C : Electriciens électroniciens qualif. auto  
 633D : Electriciens qualifiés non industriels  
 634A : Carrossiers d'automobiles qualifiés  
 634B : Métalliers, serruriers qualifiés  
 634C : Mécaniciens qualifiés  
 634D : Mécaniciens qual. maintenance entretien  
 635A : Tailleurs couturières qualifiés sauf vet  
 636A : Bouchers (sauf industrie de la viande)  
 636B : Charcutiers sauf industrie de la viande  
 636C : Boulangers, pâtisseries non industriel  
 636D : Cuisiniers et commis de cuisine  
 637A : Modeleurs (sauf modeleurs de métal)  
 637B : Ouvriers d'art  
 637C : Techniciens spectacles audiovisuels  
 637D : Ouvriers qualifiés divers type artisanal

		<p>641A : Conducteurs routiers (salariés)  641B : Conducteurs transport en commun salariés  642A : Conducteurs de taxi (salariés)  642B : Conducteurs auto particulière salariés  643A : Conducteurs livreurs, coursiers  644A : Conducteurs ramassage ordures ménagères  651A : Conducteurs d'engin lourd de levage  651B : Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre  652A : Ouvriers qualifiés caristes  652B : Dockers  653A : Magasiniers qualifiés  654A : Conducteurs qualifiés engins guidés  655A : Ouvriers qualifiés sédentaires transport  656A : Matelots de la marine marchande salariés  671A : Ouvriers non qualifiés TP Etat  671B : Ouvriers non qualifiés TP hors Etat  672A : Ouvriers non qualifiés électricité  673A : Ouvriers non qualifiés enlèvement métal  673B : Ouvriers travaillant par formage métal  673C : Ouvriers non qualifiés mécanique métaux  674A : Ouvriers en chimie pharmacie plasturgie  674B : Ouvriers transformation des viandes  674C : Ouvriers non qualifiés agro-alimentaire  674D : Ouvriers non qualifiés matériaux constr.  674E : Ouvriers non qualifiés industrie du bois  675A : Ouvriers non qualifiés du textile  675B : Ouvriers travail du bois l'ameublement  675C : Ouvriers imprimerie, presse, édition  676A : Manutentionnaires non qualifiés  676B : Déménageurs non qualifiés  676C : Ouvriers emballage expédition non qual.  676D : Agents non qualifiés des transports  676E : Ouvriers non qualifiés type industriel  681A : Ouvriers non qualifiés gros oeuvre bât.  681B : Ouvriers non qualifiés second oeuvre bat  682A : Serruriers, réparateurs non qualifiés  683A : Appr. boulangers, bouchers, charcutiers  684A : Nettoyeurs  684B : Ouvriers non qualifiés traitement déchet  685A : Ouvriers non qualifiés artisanal  691A : Conducteurs engin agricole ou forestier  691B : Ouvriers de l'élevage  691C : Ouvriers du maraîchage horticulture  691D : Ouvriers viticulture arboriculture fruit  691E : Ouvriers agricoles sans spécialisation  691F : Ouvriers expl. forestière, sylviculture  692A : Marins-pêcheurs, ouvriers aquaculture  ZZZZ : Sans objet</p>
RECH	Ancienneté de recherche d'emploi	<p>0 : Ne recherche pas d'emploi  1 : Cherche un emploi depuis moins d'un an  2 : Cherche un emploi depuis plus d'un an  9 : Non déclaré (inactif)  Z : Sans objet (actif ayant un emploi ou individu de moins de 14 ans)</p>
REGION	Région du lieu de résidence	<p>Se reporter à la documentation géographique du recensement :</p> <p><a href="http://www.recensement.insee.fr/documentation.action">http://www.recensement.insee.fr/documentation.action</a></p>
SANIDOM	Installations sanitaires (Dom)	<p>11 : Avec baignoire ou douche et avec WC à l'intérieur  12 : Avec baignoire ou douche mais sans WC à l'intérieur  21 : Sans baignoire ni douche mais avec WC à l'intérieur  22 : Sans baignoire ni douche, ni WC à l'intérieur  XX : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine)  ZZ : Logement ordinaire France métropolitaine</p>
SANI	Installations sanitaires (France)	<p>0 : Ni baignoire, ni douche</p>

	métropolitaine)	1 : Baignoire ou douche hors pièce réservée 2 : Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire) X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire Dom
SEXE	Sexe	1 : Hommes 2 : Femmes
SFM	Structure familiale du ménage	11 : Personne vivant seule : homme 12 : Personne vivant seule : femme 21 : Une famille principale monoparentale sans isolé : homme avec enfant(s) 22 : Une famille principale monoparentale sans isolé : femme avec enfant(s) 30 : Famille principale un couple sans isolé sans enfant 31 : Famille principale un couple sans isolé avec 1 enfant 32 : Famille principale un couple sans isolé avec 2 enfants 33 : Famille principale un couple sans isolé avec 3 enfants 34 : Famille principale un couple sans isolé avec 4 enfants ou plus 40 : Une famille principale monoparentale avec isolé(s) 51 : Famille principale un couple sans enfant avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s) 52 : Famille principale un couple sans enfant avec autre(s) isolé(s) 53 : Famille principale un couple avec enfant(s) avec isolé(s) tous ascendant(s) ou descendant(s) 54 : Famille principale un couple avec enfant(s) avec autre(s) isolé(s) 61 : Deux familles avec ou sans isolé(s) : deux couples avec ou sans enfant(s) 62 : Deux familles avec ou sans isolé(s) : autres cas 70 : Autre ménage sans famille ZZ : Hors logement ordinaire
STAT	Statut professionnel	10 : Salariés 21 : Non salariés : Indépendants 22 : Non salariés : Employeurs 23 : Non salariés : Aides familiaux ZZ : Sans objet
STOCD	Statut d'occupation du logement	00 : Logement ordinaire inoccupé 10 : Propriétaire 21 : Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM 22 : Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM 23 : Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel 30 : Logé gratuitement ZZ : Hors logement ordinaire
SURF	Superficie du logement	1 : Moins de 25 m <sup>2</sup> 2 : De 25 à moins de 40 m <sup>2</sup> 3 : De 40 à moins de 70 m <sup>2</sup> 4 : De 70 à moins de 100 m <sup>2</sup> 5 : De 100 à moins de 150 m <sup>2</sup> 6 : 150 m <sup>2</sup> ou plus Z : Hors logement ordinaire
TACT	Type d'activité	11 : Actifs ayant un emploi, y compris sous apprentissage ou en stage rémunéré. 12 : Chômeurs 21 : Retraités ou préretraités 22 : Elèves, étudiants, stagiaires non rémunéré de 14 ans ou plus 23 : Moins de 14 ans 24 : Femmes ou hommes au foyer

		25 : Autres inactifs
TP	Temps de travail	1 : Temps complet 2 : Temps partiel Z : Sans objet
TRANS	Mode de transport	1 : Pas de transport 2 : Marche à pied 3 : Deux roues 4 : Voiture, camion, fourgonnette 5 : Transports en commun Z : Sans objet
TYPC	Type de construction	1 : Bâtiment d'habitation d'un seul logement isolé 2 : Bâtiment d'habitation d'un seul logement jumelé ou groupé de toute autre façon 3 : Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus 4 : Bâtiment à usage autre qu'habitation 5 : Construction provisoire Z : Hors logement ordinaire
TYPFC	Type de famille condensé	1 : Famille monoparentale 2 : Famille comprenant un couple Z : Hors famille ou hors logement ordinaire
TYPL	Type de logement	1 : Maison 2 : Appartement 3 : Logement-foyer 4 : Chambre d'hôtel 5 : Habitation de fortune 6 : Pièce indépendante (ayant sa propre entrée) Z : Hors logement ordinaire
TYPMD	Type de ménage détaillé	011 : Homme vivant seul : actif occupé 012 : Homme vivant seul : autre 021 : Femme vivant seule : active occupée 022 : Femme vivant seule : autre 030 : Ménage de plusieurs personnes sans famille 101 : Famille principale monoparentale : homme actif occupé + 1 enfant 102 : Famille principale monoparentale : homme actif occupé + 2 enfants 103 : Famille principale monoparentale : homme actif occupé + 3 enfants ou plus 111 : Famille principale monoparentale : homme autre + 1 enfant 112 : Famille principale monoparentale : homme autre + 2 enfants 113 : Famille principale monoparentale : homme autre + 3 enfants ou plus 201 : Famille principale monoparentale : femme active occupée + 1 enfant 202 : Famille principale monoparentale : femme active occupée + 2 enfants 203 : Famille principale monoparentale : femme active occupée + 3 enfants ou plus 211 : Famille principale monoparentale : femme autre + 1 enfant 212 : Famille principale monoparentale : femme autre + 2 enfants 213 : Famille principale monoparentale : femme autre + 3 enfants ou plus 300 : Famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés 301 : Famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés 302 : Famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés 303 : Famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) et femme actifs occupés 310 : Famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés 311 : Famille principale couple avec un enfant : homme

		<p>(de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés  312 : Famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés  313 : Famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) et femme actifs occupés  400 : Famille principale couple sans enfant : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre  401 : Famille principale couple avec un enfant : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre  402 : Famille principale couple avec 2 enfants : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre  403 : Famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de moins de 40 ans) actif occupé et femme autre  410 : Famille principale couple sans enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre  411 : Famille principale couple avec un enfant : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre  412 : Famille principale couple avec 2 enfants : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre  413 : Famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme (de 40 ans ou plus) actif occupé et femme autre  500 : Famille principale couple sans enfant : femme active occupée et homme autre  501 : Famille principale couple avec 1 enfant : femme active occupée et homme autre  502 : Famille principale couple avec 2 enfants : femme active occupée et homme autre  503 : Famille principale couple avec 3 enfants ou plus : femme active occupée et homme autre  600 : Famille principale couple sans enfant : homme et femme autres  601 : Famille principale couple avec 1 enfant : homme et femme autres  602 : Famille principale couple avec 2 enfants : homme et femme autres  603 : Famille principale couple avec 3 enfants ou plus : homme et femme autres  ZZZ : Hors logement ordinaire</p>
TYPMR	Type de ménage regroupé (en 9 postes)	<p>11 : Homme vivant seul  12 : Femme vivant seule  20 : Plusieurs personnes sans famille  31 : Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)  32 : Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)  41 : Famille principale composée d'un couple où l'homme et la femme ont tous les deux le statut d'actif ayant un emploi  42 : Famille principale composée d'un couple où seul l'homme a le statut d'actif ayant un emploi  43 : Famille principale composée d'un couple où seule la femme a le statut d'actif ayant un emploi  44 : Famille principale composée d'un couple où ni l'homme ni la femme n'ont le statut d'actif ayant un emploi  ZZ : Hors logement ordinaire</p>
UR	Code urbain/rural	<p>0 : commune rurale  1 : unité urbaine</p>
VOIT	Nombre de voitures du ménage	<p>0 : Aucune voiture  1 : Une seule voiture  2 : Deux voitures  3 : Trois voitures ou plus  X : Logement ordinaire inoccupé  Z : Hors logement ordinaire</p>
WC	W.-C. à l'intérieur du logement (Dom)	<p>1 : Avec W.-C. à l'intérieur du logement  2 : Sans W.-C. à l'intérieur du logement</p>

		X : Hors logement ordinaire (Dom et France métropolitaine) Z : Logement ordinaire France métropolitaine
--	--	--

## Annexe technique

Extrait du fichier de données au format texte (les 4 premiers enregistrements)

```
REGION;DEPT;EPCI;NUMMR;ACHLR;AEMM;AEMMR;AGED;AGER20;AGEREV;AGEREVQ;ANAI;ANARR;ANEM;A  
NEMR;APAF;ARRIVR;ASCEN;BAIN;BATI;CATL;CATPC;CHAU;CHFL;CHOS;CLIM;CMBL;COUPLE;CS1;CS2;CS3;C  
UIS;DEROU;DIPL;EAU;EGOUL;ELEC;EMPL;ETUD;GARL;HLML;ILETUD;ILETUU;ILT;ILTUU;IMMI;INAI;INAT;INFAM;  
INPERF;IPONDI;IRAN;IRANUU;LIENF;LPRF;LPRM;MATR;METRODOM;MOCO;MODV;NAF08;NAIDT;NAT49;NAT1  
3;NATC;NATN49;NATN12;NATNC;NBPI;NA88;NA38;NPERR;NUMF;ORIDT;PNAI12;PROF;RECH;SANI;SANIDOM;S  
EXE;SFM;STAT;STOCD;SURF;TACT;TP;TRANS;TYPC;TYPFC;TYPL;TYPMD;TYPMR;UR;VOIT;WC  
11;93;ZZZZZZZZ;1;6;2005;9;003;02;002;000;2005;Z;003;01;3;Z;1;Z;Z;1;0;Z;3;Z;Z;4;2;8;82;85;Z;Z;Z;Z;Z;Z;2;1;2;  
Z;Z;Z;Z;2;2;11;1;5;0,945842216711826;Z;Z;3;3;3;1;M;11;11;ZZZZ;00;997;00;0;997;01;1;04;ZZ;ZZ;5;1;00;01;ZZZZ;Z;  
2;ZZ;2;33;ZZ;10;4;23;Z;Z;3;2;2;413;42;1;1;Z  
11;93;ZZZZZZZZ;1;6;2005;9;005;05;004;000;2003;Z;003;01;3;Z;1;Z;Z;1;0;Z;3;Z;Z;4;2;8;82;85;Z;Z;Z;Z;Z;Z;1;1;2;  
1;3;Z;Z;2;2;11;1;5;0,945842216711826;Z;Z;3;3;3;1;M;11;11;ZZZZ;00;997;00;0;997;01;1;04;ZZ;ZZ;5;1;00;01;ZZZZ;Z;  
2;ZZ;2;33;ZZ;10;4;23;Z;Z;3;2;2;413;42;1;1;Z  
11;93;ZZZZZZZZ;1;6;2005;9;007;10;006;005;2001;Z;003;01;3;Z;1;Z;Z;1;0;Z;3;Z;Z;4;2;8;82;85;Z;Z;Z;Z;Z;Z;1;1;2;  
1;3;Z;Z;2;2;11;1;5;0,945842216711826;2;3;3;3;3;1;M;11;11;ZZZZ;00;997;00;0;997;01;1;04;ZZ;ZZ;5;1;00;01;ZZZZ;Z;  
2;ZZ;2;33;ZZ;10;4;23;Z;Z;3;2;2;413;42;1;1;Z
```

etc.

Longueur maximale pour chaque champ de variable

Les enregistrements sont de longueur variable.

A toutes fins utiles, la longueur maximale pour chaque champ est précisée ci-dessous :

REGION	2
DEPT	3
EPCI	9
NUMMR	8
ACHLR	1
AEMM	4
AEMMR	1
AGED	3
AGER20	2
AGEREV	3
AGEREVQ	3
ANAI	4
ANARR	1
ANEM	3
ANEMR	2
APAF	1
ARRIVR	1
ASCEN	1
BAIN	1
BATI	1
CATL	1
CATPC	1
CHAU	1
CHFL	1
CHOS	1
CLIM	1
CMBL	1
COUPLE	1
CS1	1
CS2	2
CS3	2
CUIS	1
DEROU	1
DIPL	2
EAU	1
EGOUL	1
ELEC	1

EMPL	2
ETUD	1
GARL	1
HLML	1
ILETUD	1
ILETUU	1
ILT	1
ILTUU	1
IMMI	1
INAI	1
INAT	2
INFAM	1
INPERF	2
IPONDI	17
IRAN	1
IRANUU	1
LIENF	1
LPRF	1
LPRM	1
MATR	1
METRODOM	1
MOCO	2
MODV	2
NAF08	5
NAIDT	2
NAT49	3
NAT13	2
NATC	1
NATN49	3
NATN12	2
NATNC	1
NBPI	2
NA88	2
NA38	2
NPERR	1
NUMF	1
ORIDT	2
PNAI12	2
PROF	4
RECH	1
SANI	1
SANIDOM	2
SEXE	1
SFM	2
STAT	2
STOCD	2
SURF	1
TACT	2
TP	1
TRANS	1
TYPC	1
TYPFC	1
TYPL	1
TYPMD	3
TYPMR	2
UR	1
VOIT	1
WC	1